

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—. LE NUMÉRO 30 ct. — Directeur: René Meylan — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Aux Chambres fédérales: Divergences pour la septième révision de l'AVS

La commission du Conseil des Etats vient de prendre position à l'égard de la septième révision de l'AVS après les délibérations du Conseil national.

Sur deux points importants, cette commission propose à la Chambre haute de suivre l'autre conseil, à savoir: a) l'amélioration générale de 33 1/3 % des rentes, donc, la rente minimale simple serait portée à 200 fr. par mois et la rente maximale simple atteindrait un maximum de 400 fr.; b) la cotisation globale (employeurs plus employés) serait augmentée à 5,2 % au lieu de 5 % comme initialement prévu.

Par contre, la commission s'est prononcée contre deux autres propositions du Conseil national: a) la cotisation perçue sur le revenu des personnes indépendantes ne sera pas majorée dans la même mesure que pour les salariés dépendants; elle serait de 4,5 % et non de 5,2 % comme l'avait décidé, à une très faible majorité il est vrai, le Conseil national; b) la

limite du revenu annuel au-dessus duquel le droit aux prestations complémentaires s'éteint serait réduite de 4200 fr. à 3900 fr.

Sans aucun doute, le Conseil des Etats va suivre sa commission dans tous les points. Les deux décisions négatives entraîneront, si elles sont aussi acceptées par le Conseil national, un amoindrissement de la signification sociale par rapport aux résultats acquis lors du premier débat.

En effet, admettre une cotisation moins élevée pour les indépendants, c'est créer une brèche dans un des principes essentiels de l'AVS: celui de la solidarité entre les diverses couches sociales. En fait, les petits revenus acquis de façon indépendante bénéficient déjà d'une cotisation réduite, en vertu d'une disposition spéciale de la loi qui permet au Conseil fédéral d'établir un tarif dégressif pour cette catégorie de cotisants.

D'autre part, la réduction de la limite de revenu pour l'attribution des prestations complémentaires priverait les ayants droit d'une partie des

avantages de l'augmentation des rentes ordinaires. Dans ce cas, l'augmentation totale — rentes ordinaires plus prestations complémentaires — ne serait plus de 33 1/3 %, mais seulement de 25 %.

Cette situation nouvelle est délicate. Si les divergences ne peuvent être aplanies durant cette session, la révision de l'AVS ne pourra pas entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1969. Le Conseil national subit de ce fait une certaine mise en condition et il est peu probable que la majorité des députés osera prendre le risque de confirmer les décisions antérieures en tenant tête au Sénat.

Le groupe socialiste ne livrera pas moins cette bataille jusqu'au bout. Pour lui, l'objectif est double: d'abord faire entrer en vigueur, coûte que coûte, la septième révision de l'AVS au 1^{er} janvier 1969, ensuite préparer l'avenir en défendant des propositions qui seront adoptées, tôt ou tard, mais adoptées tout de même.

JEAN RIESEN,
conseiller national.

Au Conseil national: PROBLÈMES AGRICOLES

Plusieurs problèmes agricoles ont été à l'ordre du jour mercredi au Conseil national. On a tenté en outre de liquider les dernières divergences de l'article constitutionnel sur le droit foncier. Enfin, le conseil s'est prononcé sur le transfert à la Confédération de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne (Epu).

M. Breitenmoser (chr.-soc., BS) a développé d'abord un postulat de M. Germanier (rad., VS, qui ne fait plus partie du conseil) au sujet des importations de vin. Le postulat invite le Conseil fédéral à entreprendre la révision du statut du vin de 1953 dans le sens d'une abolition de monopoles et de privilèges, et d'une meilleure protection de la production indigène.

Le conseiller fédéral Schaffner a répondu avec ironie que ce postulat est réalisé à 99,9 %... Il veut bien l'accepter, mais juge cette intervention superflue.

O. Schuetz (soc., ZH) n'est pas de cet avis: il y a encore des abus. M. Breitenmoser maintient sa demande. Mais M. Schaffner maintient aussi son point de vue. Finalement, le postulat est adopté par 62 voix contre 13.

M. Stich (soc., SO) développe deux postulats ayant trait à la qualité du lait et du fromage. Quant à O. Schuetz (soc., ZH), il demande par un autre postulat une réduction du prix du beurre de table, afin d'écouler les stocks (seul le beurre de cuisine est vendu à prix réduit).

M. Schaffner accepte les trois demandes, mais M. Fischer (rad., BE) s'oppose au postulat d'O. Schuetz, qu'il juge irréalisable. Il est néanmoins voté par 76 voix contre onze. Les deux postulats de M. Stich sont adoptés tacitement.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

On aborde alors, en deuxième lecture, le projet d'article constitutionnel sur le droit foncier et l'aménagement du territoire, que le Conseil des Etats a aussi traité deux fois. Il s'agit en fait de deux articles, dont le premier n'est plus contesté. Il a la teneur suivante:

1. La propriété est garantie.
2. Dans la mesure de leurs attributions constitutionnelles, la Confédération et les cantons peuvent, par voie législative pour des motifs d'intérêt public, prévoir l'expropriation et des restrictions de la propriété.

3. En cas d'expropriation et de restriction de la propriété équivalant à l'expropriation, une juste indemnité est due.

D'importantes divergences subsistent en revanche au sujet de l'article 22 quater, qui règle les pouvoirs de la Confédération. Quant au fond, il s'agit essentiellement de trouver un compromis entre le fédéralisme et la centralisation.

Une dizaine d'orateurs ont pris part à la discussion. Les groupes radical, conservateur et agrarien soutiennent le texte de la majorité de la commission, le groupe socialiste, celui de la minorité. Il faut, relèvent plusieurs députés, trouver une formule qui permette un aménagement du territoire efficace, mais la formule doit être efficace politiquement: il faut qu'elle obtienne une majorité lors de la votation populaire.

Alors que les uns décrivent avec horreur la disparition des zones vertes et l'extension anarchique des villes, d'autres redoutent la menace d'une économie planifiée.

DES PROMESSES NON TENUES

En séance de relevée, une demi-douzaine d'orateurs prennent encore la parole, dont plusieurs socialistes, qui reprochent au Conseil fédéral de n'avoir pas tenu ses promesses. En demandant le rejet de l'initiative socialiste, dit notamment Grutter, le gouvernement avait promis un droit foncier plus efficace. Et voici que les partis bourgeois cherchent à torpiller le compromis du Conseil des Etats...

Le conseiller fédéral von Moos apporte la conclusion du débat. N'oublions pas, dit-il, que c'est le Parlement lui-même qui élaborera une loi, sur la base de ces articles constitutionnels, une loi soumise au référendum. Il aura donc encore le pouvoir d'étendre ou de restreindre les compétences de la Confédération. Comme le Conseil fédéral l'a souligné dans son programme de législature, le problème de l'aménagement du territoire est prioritaire. Il recommande donc l'adoption du texte de la minorité, qui est celui du Conseil des Etats, car, admet M. von Moos, le texte de la majorité ne correspond pas aux «promesses» faites avant la votation sur l'initiative.

On passe au vote. Un premier scrutin

oppose le texte du Conseil des Etats à celui de M. Jaccottet (version du Conseil national du 6 mars). Le texte du Conseil des Etats l'emporte par 74 voix contre 60. Au vote principal, le texte de la majorité de la commission l'emporte toutefois par 74 voix contre 67. Le projet retourne donc devant l'autre chambre, la navette continue...

Mais le conseil doit encore se prononcer sur une initiative du canton de Bâle-Campagne, datant de 1962, demandant aussi une réglementation du droit foncier, afin de lutter contre la spéculation foncière. Estimant que le projet du Conseil fédéral la rend caduque, la commission propose de classer cette initiative. Mais deux députés protestent: Le texte n'a jamais été distribué et le Conseil fédéral n'a jamais fait rapport.

M. von Moos relève que l'initiative a fait l'objet de plusieurs mentions dans les rapports du gouvernement. Il faut maintenant se concentrer sur l'essentiel et classer cette proposition dépassée. Par 64 voix contre 41, le conseil se rallie à ce point de vue.

Cela s'est passé dans notre pays

LE CONSEIL DES ETATS ET LA TCHECOSLOVAQUIE. — A son tour, le Conseil des Etats s'est occupé mercredi des événements de Tchécoslovaquie. Mais il n'y a pas eu de véritable débat: après la déclaration du président de la Confédération, le doyen du Conseil des Etats, M. Lusser, a lu au nom de tous les députés une déclaration approuvant l'attitude du Conseil fédéral. Dans cette déclaration, le Conseil des Etats « assure le peuple tchécoslovaque de sa sympathie » et « constate que seul un retrait sans délai des troupes d'occupation peut rétablir la souveraineté tchèque ».

En début de séance, le conseil a voté un crédit de trois millions pour l'achat d'un terrain à Lancy (Genève).

SCHAFFHOUSE: Prises de positions électorales. — Le Parti socialiste de la ville de Schaffhouse a décidé à une forte majorité de ne pas participer à l'élection du président de la ville qui aura lieu le 3 novembre prochain.

Combats sanglants dans les rues de Mexico City



La ville de Mexico City, où les XIX^e Jeux olympiques d'été devraient commencer, a connu, dans la nuit de mardi, les combats les plus violents survenus entre de jeunes manifestants et les unités de la police mexicaine. Notre photo: deux policiers militaires en action.

Genève: Horrible drame familial Une femme et deux enfants égorgés

Un drame familial s'est déroulé dans un appartement du rez-de-chaussée de l'avenue Théodore-Flournoy 11, dans le quartier des Eaux-Vives, à Genève.

On y a découvert, en fin de journée, quatre cadavres d'une même famille: le père, la mère et deux enfants.

Le drame s'est déroulé dans l'appartement où vivaient les concierges de l'immeuble. Le père, M. Georges Bussy, Français, concierge, était âgé de 48 ans. Sa femme, Josette, 37 ans, Française également. Tous les deux étaient divorcés et s'étaient mariés le 10 mai 1968. Les deux enfants trouvés égorgés étaient ceux du premier mariage de la femme. Il s'agit du petit Claude Reon, 7 ans, et d'une fillette d'une quinzaine d'années. Elle était venue de France tout récemment et passait pour la sœur du petit Claude.

Pour commettre son horrible forfait — on sait que la mère et les deux enfants ont été égorgés — l'homme a utilisé un couteau à cran d'arrêt en forme de stylet. Lui-même était mort sur le lit, apparemment empoisonné avec un insecticide. Sa mort est nettement postérieure à celle des trois autres qui se situeraient entre mardi et mercredi.

L'homme avait laissé sur la table une lettre de plusieurs pages expliquant qu'il avait des difficultés conjugales et qu'il voulait mettre un terme à cette vie difficile.

M^{me} Bussy s'était rendue mardi au poste de gendarmerie des Eaux-Vives pour se plaindre de son mari, à la suite d'une dispute. Mercredi, les gendarmes se sont rendus dans l'appartement mais n'ont pas obtenu de réponse. On fit ouvrir une fenêtre et ce fut la découverte du drame.

A l'occasion de l'assemblée du Conseil de l'Europe

Manifestation séparatiste jurassienne

Un groupe de 70 manifestantes de l'Association féminine pour la défense du Jura, accompagnées de quelques jeunes gens représentant le groupe Béliet, organisation dépendant du Rassemblement jurassien séparatiste, s'est livré à une manifestation hier après midi devant la maison de l'Europe à Strasbourg, où siège l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Arborant des drapeaux du Jura et une banderole du « Jura libre », les manifestantes ont distribué des tracts rappelant les objectifs du mouvement: séparation du Jura. Le tract a été distribué également à l'intérieur et, à la

demande des manifestantes, a été remis par un haut fonctionnaire du Conseil de l'Europe au président de l'assemblée, Sir Geoffrey de Freitas, qui a promis de l'examiner.

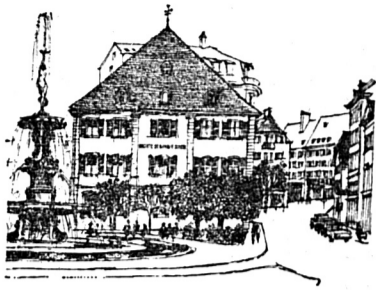
Les porte-paroles de la manifestation, M^{me} M. Devain, présidente de l'Association féminine, et M. J.-Cl. Montavon, membre du comité du groupe Béliet, ont expliqué leur manifestation par leur désir de faire savoir aux représentants de l'Europe que « la Suisse a des problèmes alors que toute la propagande officielle le dément ou l'ignore ».

SOLEURE: Accident mortel de la circulation. — Un bus VW qui roulait mercredi peu avant 17 h. sur la route de Meinrichswiler, près de Soleure, est entré en collision avec une voiture bernoise qui survenait en sens inverse. Le conducteur de cette voiture, M. Kurt Affolter, âgé de 40 ans et domicilié à Leuzigen (BE), a été tué sur le coup. Le conducteur du bus, qui a été grièvement blessé, a été conduit à l'Hôpital des Bourgeois de Soleure. Six autres personnes se trouvant à ses côtés ont été légèrement blessées. Elles ont cependant pu regagner leur domicile après avoir reçu des soins à l'hôpital.

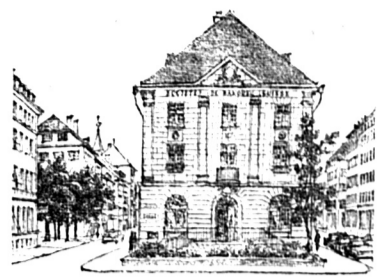
LAUSANNE: Deux victimes d'accidents succombent. — A Saint-Loup, mercredi, est décédé M. Jules Perrin, 45 ans, ouvrier agricole à Chevilly, qui avait été renversé par une automobile à La Chaux-près-Cossonay, alors qu'il roulait à cyclomoteur, dimanche.

A L'Hôpital cantonal, mercredi, a succombé M. Olindo Boniti, 23 ans, magasinier, renversé par une automobile à l'avenue d'Échallens, mardi soir, il avait une fracture du crâne.

LAUSANNE: Hommage à Ed.-H. Crisinel. — La société Les Etudes de lettres a rendu hommage, mercredi soir, au Palais de Rumine, au poète Edmond-Henri Crisinel, à l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de ce grand poète vaudois.



La Chaux-de-Fonds



Le Locle

1918-1968

Un demi-siècle de présence dans les Montagnes neuchâtelaises au service de chacun



SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Schweizerischer Bankverein Swiss Bank Corporation

Plus de 100 sièges et succursales en Suisse et à l'étranger

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

SEMESTRE D'HIVER 1968-1969

Ouverture des cours: lundi 14 octobre 1968

Le mystérieux langage de la peinture — Histoire de la musique: histoire générale de l'art lyrique: l'opéra en France — Histoire de la musique: les courants de la musique dans la première moitié du XX^e siècle — Cinéma et culture (films documentaires et artistiques) — Connaissance du cinéma (projections commentées) — Cours de langue française: explication de textes — Littérature française: le roman français, de Mme de la Fayette à Marguerite Duras — Littérature américaine (en anglais): John Steinbeck — Histoire des civilisations: Napoléon (Consulat et Empire) — L'Amérique du Sud et ses problèmes — Evolution de l'humanité: l'humanisme biblique — Géographie: l'Inde — Philosophie: Marx et les marxistes — Psychologie — Aspects de la pédagogie familiale révélés par la délinquance juvénile — Droit civil (2^e semestre) — Economie politique — Mathématiques générales (cours moyen), 3^e semestre — Mathématiques (cours supérieur) — Chimie organique: introduction à la synthèse organique — Biologie végétale (2^e semestre) — Ecologie animale — Le relief du Jura — Minéralogie et pétrographie — Médecine 1968.

Finance d'inscription: Fr. 9.— pour un cours semestriel d'une heure hebdomadaire; Fr. 16.— pour un cours semestriel de deux heures hebdomadaires. Programme, inscriptions et renseignements au **secrétariat, rue Pichard 12** (2^e étage), tél. 22 43 48. Compte de chèques et virements postaux 10-106 06. Pendant la période des inscriptions, le secrétariat est ouvert comme il suit: — **du 25 septembre au 25 octobre:** de 9 à 11 h. et de 13 h. 45 à 18 h. 30; le samedi, de 8 h. 30 à 11 h. 30; — **dès le 28 octobre:** de 9 à 11 h. et de 14 à 18 h.; le samedi, de 8 h. 30 à 11 h.30.

VOTATIONS CANTONALES Bernoises des 28 et 29 septembre 1968

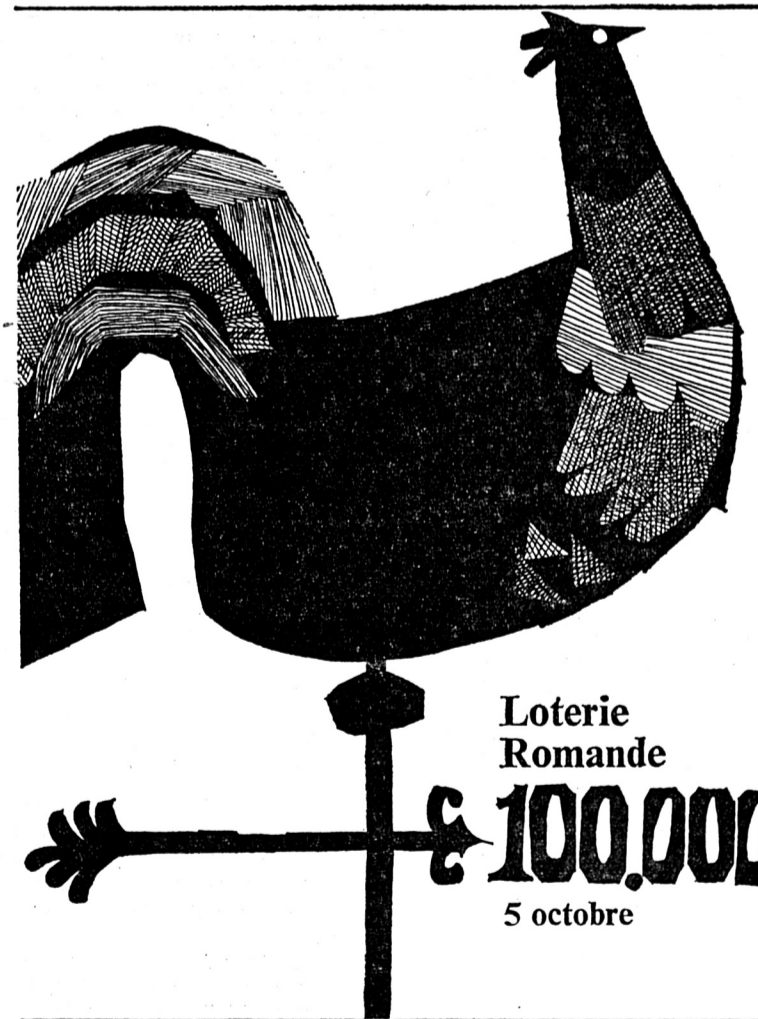
La loi sur la compensation financière et sur les subventions et redevances ne résout qu'une partie du problème des finances cantonales. Elle diminue les subventions à caractère social, mais ne touche pas à celles qui vont à la grosse paysannerie. Elle maintient les privilèges fiscaux de certaines classes de contribuables, au détriment des salariés, petits et moyens. Elle n'empêchera pas la hausse de la quotité d'impôt de l'Etat.

PAS DE RÉFORME DES FINANCES VALABLES SANS REVISION DE LA LOI FISCALE!

Les contribuables salariés voteront

NON

PARTI SOCIALISTE JURASSIEN



Loterie Romande

100.000

5 octobre

2001 NEUCHÂTEL, faubourg du Lac 2 CCP 20-20 02

1211 GENÈVE 3, passage Terraillet 20 CCP 12-222

L'Entrepôt régional

La Chaux-de-Fonds



engagerait pour entrée immédiate ou date à convenir:

CHAUFFEURS POIDS LOURDS

Camions neufs. Service régulier. Salaires et prestations sociales intéressants.

Les candidats sont priés de prendre rendez-vous par téléphone au (039) 3 51 51 ou d'écrire à la direction de l'Entrepôt régional Coop, rue du Commerce 100, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Avez-vous bien réussi?

vos photos de vacances ?

Alors, faites comme moi, achetez un album chez Reymond, Serre 66, La Chaux-de-Fonds. Il a actuellement un choix très varié.

Grand choix Prix avantageux

MEUBLES Leitenberg
TAPIS - Rideaux

La CHAUX-DE-FONDS

039/3 30 47

Grenler 14



Grand choix de fleurs

Gerbes
Plantes

Couronnes

SERRE 81

Tél. (039) 2 12 31

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 3 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS

Epargne 20 Jour et nuit

Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

Achetez l'écu d'or
pour le visage aimé de la Patrie

Editorial

Espoirs de paix

La guerre civile qui déchire le Nigéria dépasse le cadre de la lutte tribale dans laquelle certains voudraient la reléguer pour calmer leurs consciences et si aucune solution pacifique n'a pu être trouvée à ce conflit n'est-ce pas parce que les intérêts économiques n'autoriseraient guère de compromis ?

Dans « Information de presse » publiée par le Service d'information et presse de la BP Benzine et Pétroles S.A. à Zurich sous le titre « Espoirs de paix au Nigéria », les intérêts pétroliers au Nigéria apparaissent dans toute leur importance.

Depuis plus d'un an, signalé ce service les opérations pétrolières sont pratiquement arrêtées. Lorsque la guerre civile commença, le Nigéria comptait trois sociétés productrices, la Gulf, Shell-BP et la société française Safrap. Le pétrole brut était dirigé soit vers la raffinerie d'Alesa-Elame près de Port-Harcourt, soit jusqu'au terminal de Bonny, points tous deux sis dans la province orientale du Nigéria, qui fit sécession sous le nom de Biafra.

Les exportations à partir de Bonny cessèrent en juillet 1967 quand les forces fédérales du Nigéria imposèrent un blocus maritime au Biafra. Depuis les succès militaires de l'armée nigérienne tant la raffinerie, appartenant à la Nigerian Petroleum Refining Co. détenue à 50% par le gouvernement de Lagos et 50% par BP et Shell, que le terminal sont à nouveau entre les mains nigériennes. Comme l'annonce BP, la « stabilité » restaurée, la production pourra reprendre, d'ailleurs avec un potentiel de production plus élevé qu'auparavant. En effet, d'autres sociétés concessionnaires avaient effectué avec succès diverses prospections, comme l'Agip Philips, les compagnies Tennessee Gas Transmission, Sunray DX et Sinclair groupées dans la Tennessee Nigeria, l'American Overseas, Esso enfin. Le retour à la situation « stabilisée » dont parle BP permettra à ces diverses compagnies de commencer leur production. Une autre compagnie a, en outre, obtenu une concession du Biafra. Celle-ci sera-t-elle confirmée par le Nigéria ?

La reprise de la production s'annonce, elle pose cependant un certain nombre de problèmes aux compagnies étrangères. En effet, la fin des hostilités ouvertes n'excluaient pas, comme le signale BP, la possibilité de guérillas au cœur même de l'Ibo, dans la région orientale, où se trouve une grande partie des gisements et qui est traversée par le réseau de pipe-lines. C'est pour parer en partie à cela que Shell-BP annonce la construction d'un autre terminal, qui ne sera plus situé dans la province orientale ou Biafra mais dans une région plus calme, le Centre-Ouest. Les exportations ne dépendront ainsi plus uniquement du terminal plus vulnérable de Bonny.

Quant à l'aspect financier de la production pétrolière il n'est pas à négliger. Si la guerre n'avait pas mis un frein à la production, le gain du Nigéria sur les exportations auraient été de 75 millions de livres durant le second semestre de 1967. Il n'aura été que de 7 millions de livres et si les revenus pétroliers du gouvernement de Lagos se sont élevés à 30 millions de livres en 1967, ils sont maintenant quasi négligeables, vu l'arrêt de la production.

Quels auraient été les gains des sociétés pétrolières pendant ce temps ? Le communiqué de la BP ne le mentionne malheureusement pas. Certes, ils auraient été non moins considérables. Dès la reprise de la production ils le seront à nouveau. L'auraient-ils été autant si de nouveaux contrats avaient dû être signés avec un Biafra indépendant ?

« Le retour à la paix au Nigéria préparerait la voie à la reprise totale de la production de brut », c'est par ces mots que débutait le communiqué de presse de BP. En fait d'espoir de paix n'est-ce pas un espoir de victoire ?

PIERRE WYSS-CHODAT.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La production totale d'électricité en Suisse s'élève actuellement, dans des conditions d'hydraulicité moyenne, à 30 milliards de kWh par année. 95% de cette énergie proviennent des usines hydro-électriques et 5% des usines thermiques classiques à huile lourde.

Pour l'année hydrologique 1972/73, la production totale d'électricité de la Suisse atteindra probablement 39 milliards de kWh, mais la part des usines hydrauliques aura reculé à 79%, malgré un accroissement de la production de 2,2 milliards de kWh, et celle des usines thermiques classiques à 4%. Les 17% restants proviendront des centrales nucléaires de Beznau I dans le canton d'Argovie, de Mühleberg dans le canton de Berne et de Beznau II qui seront certainement terminées en 1972. Ces trois centrales nucléaires disposeront d'une capacité installée d'environ 1 million de kW et produiront 6,5 milliards de kWh par année en fonctionnant 6500 heures.

EXCÉDENT TEMPORAIRE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

La consommation d'électricité en Suisse s'accroît jusqu'en 1972/73 d'environ 17% et s'élèvera approximativement à 32 milliards de kWh. De ce fait, l'excédent d'énergie électrique, actuellement de 4 milliards de kWh, passera en 1972/73 à 7 milliards. Cet excédent, provenant de la mise en activité entre l'automne 1969 et le printemps 1972 des trois importantes centrales nucléaires de Beznau I, Mühleberg et Beznau II, ne sera que temporaire et devrait revenir à environ 3,5 milliards de kWh jusqu'en 1976, du fait de l'accroissement de la consommation. L'excédent de production pourra vraisemblablement être écoulé dans le cadre des échanges saisonniers avec des pays voisins.

LA SUISSE AU TROISIÈME RANG

En 1971, avec une capacité installée correspondant à 10,6 kW par 100 habitants, la Suisse sera au troisième rang des producteurs d'énergie nucléaire. Elle ne sera précédée que de la Grande-Bretagne, avec 14,6 kW par 100 habitants, et des USA, avec 12,4 kW.

Il est nécessaire pour la Suisse de passer rapidement de la production d'énergie hydraulique à la production d'énergie nucléaire, ne serait-ce que parce que l'aménagement des nouvelles forces hydrauliques se heurte à des limites aussi bien naturelles qu'économiques. En outre, le coût de production de l'énergie nucléaire a pu être sensiblement abaissé au cours de ces dernières années, ce qui a nettement amélioré la position concurrentielle des centrales nucléaires.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE A 2,2—2,8 CENTIMES

Le prix de revient du kWh des centrales nucléaires d'une capacité installée de 300 000 kW et de 7000 heures de fonctionnement annuel est de 2,2—2,8 centimes. Pour les usines thermiques à huile lourde, d'une capacité de 300 000 kW et d'une durée de fonctionnement identique, il est de 3,0—3,5 centimes, de 4,2—5,5 centimes pour les usines au fil de l'eau d'une capacité allant jusqu'à 150 000 kW et de 5,5—7,0 centimes pour les usines à accumulation de 500 000 kW. Sur la base des chiffres indiqués ci-dessus et d'après les données recueillies, les

coûts de construction des différentes usines électriques s'élèvent à 225 millions de francs environ pour les centrales thermiques à huile lourde, à 330 millions de francs environ pour les centrales nucléaires, à 480 millions de francs environ pour les usines au fil de l'eau et à 720 millions environ pour les usines à accumulation.

La capacité concurrentielle des centrales nucléaires est déjà si élevée que, même en état exploitées à moins de 50%, c'est-à-dire en dessous de 4000 heures par an, elles produisent du courant meilleur marché que les usines thermiques classiques et au fil de l'eau. Il est par conséquent probable que l'usine thermique à huile lourde de Chavalon sur Vouvy au Valais, d'une puissance installée de 300 000 kW, demeure la seule installation thermique de cette importance en Suisse.

LES USINES A ACCUMULATION GARDENT LEUR IMPORTANCE

En comparant les coûts de production, il ne faut toutefois pas en conclure que l'énergie hydraulique sera supplantée par l'énergie nucléaire dans un proche avenir. D'une part, à l'exception des redevances pour son utilisation, la force hydraulique, autrement dit l'eau, ne coûte rien et se renouvelle constamment. Ensuite, lorsque les frais d'installation d'une usine hydro-électrique sont amortis, le prix de revient du courant baisse très sensiblement. Maintenant déjà, les coûts de production de certaines centrales hydrauliques sont inférieurs à 1 centime le kWh. D'autre part, les centrales nucléaires ne travaillent à meilleur marché que si elles sont exploitées sans interruption. En outre, étant donné que la turbine à vapeur couplée au réacteur n'atteint sa pleine capacité qu'après quelques heures, les usines nucléaires couvriront de préférence la production de base. Par contre, les centrales à accumulation atteignent leur pleine capacité après quelques minutes déjà. Elles se prêtent donc en premier lieu à couvrir les besoins en énergie de pointe, ou à produire de l'énergie dans le cas de fluctuations imprévisibles dans la consommation. Les installations de pompage prendront à l'avenir toujours plus d'importance — spécialement en association avec les centrales nucléaires et les usines à accumulation. L'excédent d'énergie des centrales nucléaires accumulée pendant la nuit et en fin de semaine peut, en effet, être utilisé pour pomper l'eau dans un bas-

sin d'accumulation en altitude, ce qui permet de produire de l'énergie de pointe en cas de nécessité. Il est ainsi démontré que les usines à accumulation conserveront toute leur raison d'être, même lorsque l'énergie nucléaire couvrira la majeure partie de la consommation d'électricité.

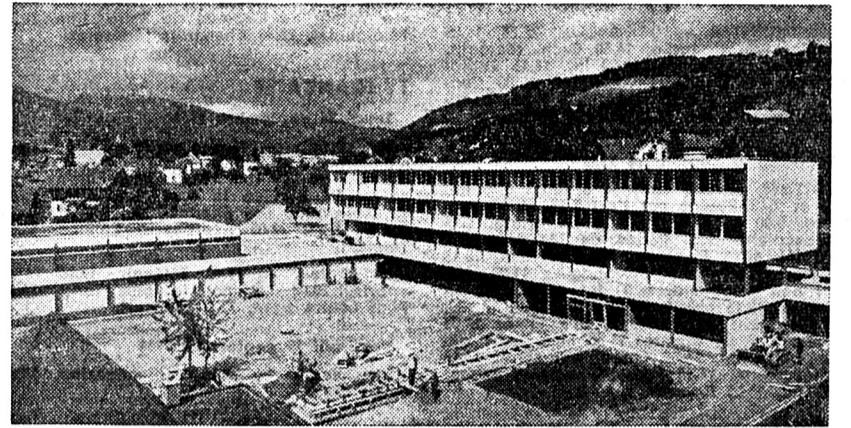
(UBS, Notices économiques.)

Philips offre des actions à ses employés

La firme néerlandaise Philips (Eindhoven) a décidé de proposer à ses employés d'acquiescer des obligations, pouvant être converties en actions. Les employés peuvent placer jusqu'à 4% de leur revenu dans l'achat de ces actions.

Les obligations ont une durée de validité de 10 ans au maximum, pour un intérêt garanti de 5%.

Nouvelles méthodes de construction d'écoles



Acier et éléments préfabriqués: voilà ce qui caractérise le gros œuvre érigé en très peu de temps de l'école Amlehn, à Kriens (notre photo). Il s'agit de la première école primaire à quatre étages de Suisse qui soit construite entièrement en éléments préfabriqués. Des décisions importantes de l'Institution d'assurance contre l'incendie lucernoise ainsi que de la Commission de construction ont permis cette construction en acier sans revêtement, à éléments de plafond absorbants phoniques Durisol et à façades préfabriquées.

Capitaux suisses pour l'Australie

La visite en Suisse du ministre australien des Finances, M. McMahon, a permis aux milieux financiers des deux pays de nouer d'étroites relations. Cette prise de contact doit favoriser, l'investissement de nouveaux capitaux suisses en Australie. C'est ce qu'a déclaré en substance M. McMahon lors d'une conférence de presse, vendredi soir, à Zurich.

Pour le ministre australien des Finances, il s'agit en premier lieu de renouveler l'emprunt 4% de 60 millions de francs contracté en 1953 et dont l'échéance de remboursement est fixée au 1^{er} décembre 1968. Les négociations qui se sont écoulées jusqu'ici avec les grandes institutions bancaires ont porté sur l'émission en Suisse d'un nouvel emprunt de conversion de 60 millions de francs pour l'Australie. Les modalités de cet emprunt n'ont pas encore été fixées de manière dé-

finitives et comme pour toute opération de ce genre, il faudra obtenir l'autorisation de la Banque Nationale.

M. McMahon a cependant révélé qu'au cours de sa visite en Suisse avait été réglé un prêt de 4 millions de dollars australiens à la compagnie aérienne Trans Australian Airlines. La tranche suisse représente 2 millions de dollars australiens, soit environ 10 millions de francs. Les deux autres millions seront fournis par la Banque d'import-export américaine.

M. McMahon a déclaré par ailleurs que l'Australie n'imposerait plus aucune restriction aux importations suisses, et notamment à l'importation de capitaux, afin d'en accélérer l'afflux en Australie.

Le ministre australien des Finances a enfin confirmé avoir signé en Allemagne fédérale un emprunt de plus de 200 millions de marks à 6 1/4%, avec cours d'émission de 99,5%.

L'aliment destiné aux astronautes peut-il concurrencer la viande ?

L'Office fédéral de l'hygiène a pris une décision sage, à laquelle on ne peut qu'applaudir, en admettant le produit TVP à base de fèves de soya (appelé aussi aliment des astronautes ou succédané de viande). Il est vrai que le lancement de ce produit sur le marché suisse est lié à certaines conditions: le TVP doit être présenté comme produit purement végétal, et toute comparaison à la viande doit être évitée. Cela va poser certains problèmes à la désignation de la marchandise ainsi qu'à la publicité. Si toutefois une tentative est faite à grande échelle et actuellement de lancer dans toute la Suisse cette nou-

velle et précieuse denrée alimentaire, il va de soi que la ménagère a le droit de savoir ce qu'est le produit TVP et comment elle peut l'utiliser.

Le produit TVP doit être apprêté de préférence comme le ragout, la goulasch, l'émincé, le hachis ou le pâté. Il est recommandé de bien épicer ce nouveau produit, et de l'accompagner d'une sauce piquante. Le produit TVP convient aussi excellemment comme farce, ou peut être utilisé comme ingrédient de base pour des spécialités asiatiques comme le Nasi Goreng ou le Bami. En revanche, il se soumet moins bien à d'autres apprêts. Les morceaux de viande les

plus recherchés tels que les entrecôtes, les escalopes, les steaks, sont et demeurent hors concurrence (aussi quant au prix hélas!).

Un mets savoureux à base de TVP peut être préparé en moins d'une heure. Le TVP a besoin d'être hydraté, c'est-à-dire qu'il faut le faire tremper environ 20 minutes dans de l'eau; sinon en sauce, au jus ou dans un bouillon, il exige un temps de cuisson prolongé d'autant.

Le TVP est manifestement économique: 100 grammes de produit sec donnent au moins 300 grammes de produit apprêté, et suffisent pour quatre personnes. Quant au prix, il s'élève à moins d'un tiers de ce qu'il faudrait payer pour un mets carné équivalent.

Le TVP est riche en protéine et très pauvre en graisse: il constitue de ce fait une denrée alimentaire moderne de grande valeur. Sa durée de conservation est pratiquement illimitée; il peut être mis en réserve dans un ménage sans le moindre danger de détérioration, et sans occuper beaucoup de place.

A titre d'essai, le produit TVP sera mis en vente ces jours prochains dans un grand nombre de magasins Coop au prix fort avantageux de 1 fr. le sachet de 100 grammes, avec timbres Coop.

Des recettes à l'usage des ménagères accompagnent le sachet. D'autre part, étant donné que Coop aimerait savoir ce que la ménagère suisse pense du TVP, un questionnaire est joint à chaque sachet; chacun pourra l'utiliser pour donner son opinion — qu'elle soit favorable ou critique — au sujet de ce nouvel aliment et pourra en même temps prendre part à un concours.

COOP.



Nouvelle publicité aux CFF ?

Les CFF, cherchant de nouvelles ressources financières, envisageraient de louer des wagons publicitaires — construits spécialement et qui seraient accrochés aux trains de marchandises.

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 26 septembre 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Signes particuliers. 20.00 Magazine 68. 20.20 Micro sur scène. 21.10 Figures oubliées de l'histoire suisse. 21.40 «Les Paroles restées», documentaire. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Araignée. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.30 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 L'univers poétique de Paul Gilson. 21.15 Silence on tourne. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25, 16.05 Pionniers de la radio. 16.30 Orch. récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 21.10 Opéras. 21.30 Documentaire. 22.15 Inf. 22.25 Strictly jazz.

Vendredi 27 septembre 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 et 7.45 Roulez sur l'or! 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Ouverture. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Pages de Mendelssohn. 10.00 Inf. 10.05 Page de Mendelssohn. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Symphonie. 11.00 Inf. 11.05 Bon week-end. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 12.55 Chère Elise. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus., sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Pour les enfants sages! 15.00 Inf. 15.05 Concert.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

GROUPE FÉMININ RIVIÈRE VAUDOISE. — Vendredi 27 septembre, à 20 h., visite de la boulangerie Coopérative à Bex. Rendez-vous gare de Bex, à 19 h. 53 (arrivée du train venant de Lausanne). Cordiale invitation à toutes, également aux messieurs. Inscription obligatoire jusqu'au 25 septembre, à M^{me} R. Fuhrer, avenue Brayères 6 a, 1815 Clarens, tél. 61 50 96.

LAUSANNE: Groupe socialiste du Conseil communal. — Jeudi 26 septembre, à 20 h. 30, Maison du Peuple, salle N° 3.

MONTREUX: Assemblée mensuelle. Vendredi 27 septembre, à 20 h. 30, au Café du Marché (1^{er} étage), A l'ordre du jour, «Allocations familiales: hier et aujourd'hui». Exposé d'Ernest Jaccard sous-direction de la Caisse cantonale vaudoise AVS.

PRILLY: Assemblée de fraction. — Vendredi 27 septembre, à 20 h. 30, au local: Café de la Treille.

OLLON-VILLARS. — Dimanche 29 septembre, dès 12 h., Tour de Saint-Triphon: raclettes, concours et

Second programme de Sottens. — 12.00

Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Danses slaves. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Violon. 11.05 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Orch. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 26 septembre 1968

16.45 Entrez dans la ronde. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Vie et métier. 18.30 Bulletin. 18.35 Rendez-vous. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Bob Morane», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.25 Le point. 21.15 Historias de la Frivolidad. 22.05 «Le Voleur de Cabines de Bain», film. 22.30 Téléjournal. 22.40 Chambres fédérales.

TV FRANÇAISE

Jeudi 26 septembre 1968

1^{re} chaîne. — 18.25 Contact. 18.35 Courte mémoire. 18.50 Lire et comprendre. 19.20 La maison de Toulouse. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Vive la Vie», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.30 Les Shadoks. 20.35 «Le Grand Bluff», film. 22.05 Acerbes à Cannes. 23.05 Télé nuit.

2^e chaîne. — 19.40 Télésoir. 19.55 Télé-sports. 20.00 Le mot le plus long. 20.30 Pont contre pont. 22.10 Concert.

Vendredi 27 septembre 1968

1^{re} chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télé midi.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

L'équipe suisse de ski à La Chaux-de-Fonds

C'est samedi prochain qu'aura lieu à Cappel, dans les environs de La Chaux-de-Fonds, l'inauguration du nouveau centre d'entraînement hivernal que vient de construire le Ski-Club de La Chaux-de-Fonds.

Commencé le 4 août 1967, il est maintenant terminé et déjà l'Olympic et ses athlètes, comme du reste les membres du Ski-Club, ont pu s'y entraîner.

Ce complexe — une petite merveille pour les sportifs des Montagnes neuchâteloises — est avant tout l'œuvre du chef technique du Ski-Club La Chaux-de-Fonds, Fernand Berger. Il en est même devenu le maître des travaux.

La manifestation de samedi sera un événement. Elle sera rehaussée par la présence des équipes suisses alpines de ski, masculine et féminine. Bruggmann, Minsch, Favre, Dætwyler, Giovanoli, etc., et les dames A. Zryd, E. Hiltbrand, V. Inaebnit, I. Girard, C. Cuhe arriveront le matin déjà pour s'entraîner; l'après-midi,

lors de l'inauguration, ils feront des démonstrations.

Dans ce centre, tout y est: une



piste finlandaise de 380 m., une piste de cross de 1700 m., un tremplin de saut de 24 m., un terrain de football, des pistes de slalom et de descente et deux pistes d'obstacles: une de 210 m. et une seconde de six obstacles qui servira de test.

Son coût: 60 000 fr. en chiffre rond, dont le financement a été couvert par la commune, l'ANEP, le Sport-Toto et des dons privés, le Ski-Club mettant le terrain à disposition. Voilà donc une belle réalisation qui sera mise à la disposition des skieurs, mais aussi des autres sportifs de la ville, ainsi que des écoles. Les responsables techniques du Ski-Club La Chaux-de-Fonds ont ainsi pensé à la jeunesse. Qu'ils en soient félicités.

LA SAISON 1968-1969

C'est Louis-Charles Perret qui nous a présenté l'autre soir le programme de la saison 1968-1969 du Ski-Club La Chaux-de-Fonds. Il y aura plusieurs concours locaux. Mais la plus importante manifestation se déroulera le 16 mars. Elle aura pour cadre un concours nordique, fond et saut. Puis, les 11 ou 18 mai (mais oui!), un slalom ouvert à tous nos grands spécialistes aura lieu à Chasseral, tandis que, durant toute la saison, les sauteurs en herbe pourront encore se mesurer sur le petit tremplin. Quant au Memorial Georges Schneider, qui aurait dû avoir lieu au début de janvier 1969, il a été remis. La Recorne connaîtra en effet une saison de transition l'hiver prochain. Avec les installations de monte-pente qui fonctionneront, les pistes seront certainement modifiées. D'autre part, il sera peut-être question de l'engagement de professionnels, tels Killy, Périllat et autres Schranz. Mais, pour l'instant, ce ne sont que des projets.

Raymond DÉRUNS.

Popol Erard n'est plus

Hier soir, une tragique nouvelle nous parvenait: Paul Erard était décédé à l'âge de 47 ans, des suites d'une terrible maladie.

Qui ne connaissait pas Popol Erard? Débutant avec les minimes du F.-C. La Chaux-de-Fonds, puis avec les juniors, il fut bien vite repéré par Georges Sobotka. Son introduction en première équipe se fit aussi rapidement. En 1947, il participa à l'ascension du F.-C. La Chaux-de-Fonds en ligue nationale A. Puis vint la première année de gloire du F.-C. La Chaux-de-Fonds, la victoire en coupe de Suisse sur Granges. Il disputa la première des trois finales qui eurent lieu contre le club de Ballabio. Après avoir été coéquipier de

Kernen, Antenen, Hermann, Castella, Sobotka et autres Brönimann et van Gessel, Paul Erard passa dans les rangs du F.-C. Etoile. Avec ce club, il réussit l'ascension en ligue nationale B, en compagnie de Perroud et autres Walaschek et Ballmer.

Par la suite, il fut encore entraîneur-joueur à Bassecourt et termina sa carrière comme entraîneur à Fleurier.

C'est un grand sportif qui nous quitte. Tous ceux qui l'ont connu en garderont un excellent souvenir.

A son épouse, à ses deux petites filles (11 et 14 ans), nous présentons nos sincères condoléances.

R. D.

Les nouveaux dirigeants du F.-C. Servette

Hier soir s'est tenue l'assemblée générale du F.-C. Servette. Les membres ont pu entendre et approuver les différents rapports, notamment celui sur la situation financière, où l'exercice de la saison dernière s'est soldé par un déficit de 11 689 fr., sur un total de recettes de 843 548 fr.

Quant à la formation du nouveau comité, il a été approuvé par l'assemblée. Les nouveaux dirigeants du

Servette sont: MM. Marcel Righi (président), Léonard Hentsch et Henri Waegell (vice-présidents), Jean Broliet, Marcel Jordan, Charly Kunz, Jacques Riond, Pierre Sciclouhoff, Hermann van Gessel, André Canonica, Roger Cohanier, Emile Dupont, Marcel Néri, Clément Piazzalunga, Dominique Dupont et Raymond Ullmann.

EN BREF...

FOOTBALL. — Coupe du monde (tour préliminaire): Danemark—Tchécoslovaquie, 0-3; Yougoslavie—Finlande, 9-1.

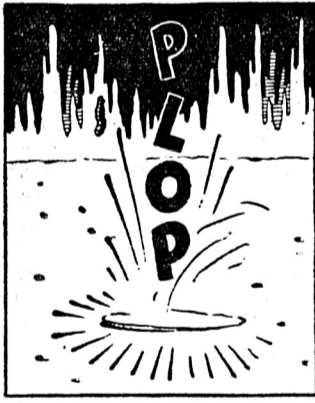
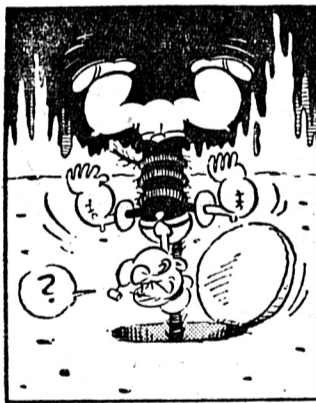
● Coupe des villes de foire (matches aller): Daring Bruxelles—Panathinaïkos Athènes, 2-1; DWS Amsterdam—Beerschot Anvers, 2-1; Atletico Madrid—KSV Waregem, 1-1.

● Matchs amicaux: Grasshoppers—Sparta Prague, 2-2; Bellinzona—Slovan Bratislava, 3-4; France—Allemagne, 1-1.

ATHLÉTISME. — Deux Allemands de l'Est, le coureur de demi-fond Manfred Matuschewski, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux du 800 m., et le lanceur de poids Dieter Prolius, ne pourront participer aux Jeux de Mexico pour cause de maladie. Matuschewski souffre d'un calcul rénal, tandis que Prolius est en traitement spécial pour une blessure au genou.

CYCLISME. — En 1969, le Tour de Romandie se déroulera du 8 au 11 mai, sur la base de la même formule que celle utilisée l'an dernier, soit dix équipes de six coureurs, avec une première demi-étape, le comité étant favorable à ce qui s'est fait en 1968. D'autre part, le départ de Genève a été enregistré comme étant définitif, ainsi que la course contre la montre le samedi à La Chaux-de-Fonds.

Les aventures de Popeye



FRANCIS FAVRE

L'AFFAIRE

Roman d'actualité politique

ASPIDA

35

Stavros se jeta au volant, hurlant:

— Vite, montez, nous sommes démasqués.

Nestor et Danielle avaient déjà sauté dans le véhicule, j'eus tout juste le temps de m'y enfilier, mais Joannidès n'y parvint pas. Stavros avait passé la marche arrière, sans doute voulait-il retraverser le pont à reculons? Malheureusement, les douaniers avaient tiré en travers de la voie une barre de fer garnie de clous et de barbelés: la retraite était coupée! Stavros repartit en avant parcourut une vingtaine de mètres, tourna à gauche et s'engagea dans une ruelle transversale que je n'avais pas vue auparavant. Fort étroite, sans trottoir — la Plymouth y pouvait à peine passer, elle était bordée de maisons basses, quasiment en ruines. Cependant, Joannidès courait derrière nous. Stavros ralentit, presque jusqu'à s'arrêter, pensant que notre ami en péril

aurait l'occasion de monter. Je tenais la portière droite entrouverte, mais il échoua tout près du but: il trébucha et s'affala lourdement sur le sol, en même temps que, secs, claquaient les premiers coups de feu. Par bonheur, il faisait sombre, l'éclairage de la ruelle étant inexistant. Immédiatement, l'angoisse nous étreignit: Joannidès avait-il été touché? Ou bien n'avait-il que glissé? Pour l'instant, il n'y avait pas moyen de le savoir. Il nous restait une seule issue: fuir.

Très rapidement, la ruelle fit place à un chemin campagnard, aux ornières énormes. Nous étions projetés les uns contre les autres, Stavros fut contraint de diminuer l'allure. Le chemin devenait de plus en plus étroit, caillouteux et montait vers des collines escarpées. Sur la gauche, en contre-bas, on voyait scintiller, çà et là, les eaux du fleuve sous l'éclat intermittent de la lune, devant laquelle se profilait de légers nuages. Allait-on devoir abandonner la voiture? Ce serait un malheur insurmontable. En tout cas, l'aventure commençait mal! Nul doute que les Turcs ne mettraient en ligne des forces importantes pour nous retrouver. Il était vraisemblable que nous avions été trahis, mais par qui? Quel pouvait être le sort de Joannidès: mort, blessé, captif, torturé peut-être? Toutes ces questions se pressaient dans notre cerveau enfiévré.

Finalement Stavros arrêta la voiture derrière un épais bosquet de pins et nous primes quelque repos. Les armes furent sorties de leur cachette. Chacun monta la garde, à tour de rôle. Nous espérions, sans trop y croire, que Joannidès aurait l'idée de gagner les collines, après avoir pu s'échapper, et qu'il nous y rejoindrait, comme

par miracle. A l'aube eut lieu un examen attentif des cartes dont nous étions abondamment munis. Il en résulta pour nous un certain soulagement: nous pourrions peut-être revenir sur sol grec, en franchissant le fleuve à quinze kilomètres au nord du point où nous nous trouvions. De toute évidence, un signalement détaillé du véhicule et de ses occupants avait certainement été diffusé dans la région, nos chances de la quitter et d'atteindre Istanbul nous semblaient minces, sinon nulles. Mieux valait donc regagner la Grèce. Nestor, qui estropiait le turc, nous servit d'interprète. Une avance prudente, entrecoupée de haltes, nous mena au village de Kapali. Un paysan, moitié turc, moitié bulgare, s'offrit, contre paiement d'une jolie somme, à nous faire passer le fleuve par un gué qu'il connaissait bien pour l'avoir pratiqué dans ses jeunes années, alors qu'il était contrebandier.

— Je me fiche de ce que vous avez fait, grogna-t-il, dans un jargon que Nestor eut peine à traduire, de toute façon je n'aime pas la police, mais vous devez attendre la nuit. Une patrouille de douaniers est dans les parages. Cachez votre voiture dans ma grange, sous le foin, et ne bougez pas de là. Je vous donnerai de quoi boire et manger. Cette nuit, départ en douce!

Stavros lui demanda de nous fournir des journaux et de se renseigner, si possible, sur le sort d'un de nos camarades, nommé Joannidès. Le vieux accepta en maugréant.

Décrire ce que furent ces heures d'attente, dans une grange surchauffée, étouffante, est une tâche insurmontable. Tendus, nerveux, irritables, nous arpentions les quelques mètres à notre disposition. Stavros se reprochait la mau-

vaise organisation de l'expédition et la perte de Joannidès. Je tentais de l'apaiser.

Au soir, notre «guide» revint, porteur de deux «canards» locaux. On n'y parlait pas de notre équipée. Pas la moindre information non plus sur Joannidès: à croire qu'il avait échappé à ses poursuivants et qu'il s'était volatilisé. Ou alors les Turcs, c'était plausible, préféraient garder le silence sur toute cette affaire derrière laquelle nous devinions la patte de notre «ami» Ismet Bourzouk!

Avant le départ pour la frontière, animés d'un bel optimisme, nous ne pensions pas devoir recourir à l'aide d'Alexandre Dendrou. Maintenant, il nous apparaissait comme l'homme providentiel, alors que nous traversions, en cahotant sur les bancs de sable, sur les tas de galets, la rivière presque à sec. Bientôt, nous fûmes en sécurité de l'autre côté du fleuve, et notre paysan, qui ne nous avait ni trompés ni trahis, reçut le solde de son argent, car, par mesure de prudence, nous ne lui en avions versé qu'un quart sur sol turc.

De là nous fonçâmes sur Alexandroupolis, passablement penauds, en raison de l'argent et du temps perdus. Dendrou nous accueillit avec cordialité, mais non sans un petit sourire ironique. Jovial, franc et direct, il me fit aussitôt penser à Alexis Zorba. Son physique contribuait à renforcer cette impression: grand, fort, athlétique, le poil gris, âgé d'une cinquantaine d'années, vêtu d'un complet bleu rayé usé, coiffé d'une casquette grise déformée, il rayonnait de puissance tranquille. Il nous rendit confiance en nous-mêmes, en notre mission, offrit un frugal repas, téléphona à Athènes et revint nous dire, la mine satisfaite:

(A suivre.)

Les 50 ans de la Société de Banque Suisse

Le programme de jubilé de la Société de Banque Suisse est intitulé « 50 années d'activité à La Chaux-de-Fonds ». Rien ne répond mieux à la réalité que cette phrase toute simple. Première des grandes banques suisses à s'installer dans le pays de Neuchâtel, en commençant par le haut, la SBS a incontestablement aidé à son développement, s'est incorporée à son histoire, et est devenue un des piliers de son économie industrielle.

Dans la vie de la cité, comme dans la vie du canton, elle a démontré qu'elle avait le caractère neuchâtelois. Elle a fait confiance à ce coin de pays qui le lui rend bien. Ni les crises, ni les aléas ne l'ont empêchée d'investir des capitaux dans le pays de Neuchâtel. Son optimisme, basé sur une certaine audace, elle l'a puisé dans une confiance particulièrement bien placée en une ville industrielle ouverte au progrès, éprise de liberté, travailleuse et coopérante. Cet optimisme, elle le doit probablement à l'un de ses fondateurs, le grand banquier que fut M. Léopold Dubois, enfant des Montagnes neuchâteloises qui connaissait mieux que personne les possibilités de ses concitoyens. Mais elle le doit aussi à la continuité de son action qui se marque aujourd'hui dans la personnalité de son directeur, M. André Favre, un Chaux-de-Fonnois qui allie à la simplicité, une vue largement ouverte sur l'avenir, une connaissance approfondie des possibilités d'une population active largement ouverte aux idées nouvelles, qui ne craint pas la contestation qui est à la mode, parce qu'elle est prête à en accepter les côtés positifs et en rejeter les côtés négatifs. Après cinquante ans d'existence, la Société de Banque Suisse est liée par des liens solides à la vie, à l'économie du pays de Neuchâtel, elle fait partie de son histoire, elle est prête à en assurer l'avenir.

LA MANIFESTATION

Au Théâtre, nous avons entendu M. A. Favre, l'aimable et actif directeur de la SBS retracer l'histoire de cette banque. Il a salué et remercié

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. D. Blaser, le tribunal a condamné :

Par défaut I. B., ouvrière de fabrique, et P. S., ferrailleur, domicilié à Neuchâtel, prévenus d'abus de confiance et de détournement de peu d'importance, 100 fr. d'amende et à 20 fr. de frais contre les deux.

M. D., mécanicien, actuellement détenu, pour infraction à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, écope de 16 jours d'emprisonnement réputés subis par la préventive, et paiera 70 fr. de frais.

R. O., menuisier, prévenu d'ivresse au guidon, à 5 jours d'emprisonnement sans sursis, à 50 fr. d'amende et à 120 fr. de frais.

J.-M. C., pâtissier, actuellement détenu, inculpé d'ivresse au volant, d'infraction LCR et OCR, et de rupture de ban, à 20 jours d'emprisonnement sans sursis, réputés subis par la détention préventive, et à 260 fr. de frais.

G. B., manoeuvre, actuellement détenu, prévenu de rupture de ban, à 15 jours d'emprisonnement sans sursis, réputés subis par la détention préventive, et paiera 100 fr. de frais.

Conseil général

Le Conseil général tiendra une séance mercredi 2 octobre, à 18 h. 15, à la salle de cinéma du Gymnase. Ordre du jour : Rapport du Conseil communal à l'appui de l'autorisation de garantir un emprunt de 150 000 fr. à la Société anonyme en voie de constitution « Téliéski du Chapeau Râblé S. A. »

CARNET DU JOUR

Cinéma

EDEN: 20.30. « Tony Rome est dangereux! ».
PLAZA: 20.30. « Les Barbouzes ».
RITZ: 20.30. « Le Petit Baigneur ».
SCALA: 20.30. « La Planète des Singes ».
CORSO: 20.30. « Le Petit Baigneur ».

Divers

GALERIE DU MANOIR: 17.00 à 19.00, exposition Szasz.
MUSEE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 17.00 et 14.00 à 17.00.
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.
MUSEE D'HORLOGERIE: 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Henry avenue Léopold-Robert 68. (Des 22 h. appeler le No 11.)

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30. « Les Longs Jours de la Vengeance ».
CINEMA CASINO: 20.30. « Le Bal des Vampires ».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Des 21 h., le No 17 renseigne.)

ses invités, si nombreux qu'ils remplissaient la salle. Ils représentaient une des ailes marchantes de l'économie industrielle de notre coin de pays.

Ce fut ensuite M. Hans Strasser, directeur général de la SBS qui, en faisant l'éloge de son prédécesseur, M. Léopold Dubois, un homme hors série, un banquier de classe internationale, a montré sa volonté de continuer son œuvre basée sur une confiance bien placée et réciproque qui lie son établissement bancaire au pays de Neuchâtel.

A. Sandoz, président de commune, mit en évidence, à son tour, le fait que la SBS, pour marquer son jubilé, a édité un livre dû à la plume poétique de M. J. Haldimann, préfet des Montagnes neuchâteloises, qui chante un pays qui lui doit beaucoup et qui lui restera fidèle.

Décisions de la Commission scolaire

La Commission scolaire a siégé mardi soir sous la présidence de J.-M. Boichat. Elle a entériné les décisions de la Commission interville La Chaux-de-Fonds—Le Locle pour la fixation des vacances de la prochaine année scolaire, selon le tableau donné plus bas. Signalons que le vœu exprimé par 80 % de notre population l'an dernier est satisfait : nos écoliers auront six semaines de vacances en été et deux en octobre.

La commission s'est également penchée sur le problème de l'unification des tarifs de location des salles.

Quant à la révision de son propre règlement, la commission l'a renvoyée à la séance d'octobre.

Elle a nommé un comité chargé spécialement de l'examen des questions relevant du service médical. En font partie : M^{mes} D. Cornu et M. Greub, et MM. J.-M. Boichat, J.-P. Pellaton et A. Olympi.

Elle a pris note avec plaisir du désir exprimé par les dentistes du chef-lieu, de venir visiter notre clinique dentaire.

Parlant des effectifs de nos classes, W. Lanz, directeur de l'enseignement secondaire, signale que, contrairement à certains bruits, le problème du recrutement de corps enseignant est toujours aussi alarmant dans les sections classique, scientifique et moderne.

Les locaux manquent toujours pour un enseignement normal de la gym-

L'avenir des études techniques et la promotion des ouvriers qualifiés

Il faut saluer l'effort entrepris dans notre canton pour éviter les contestations, en assurant une formation professionnelle et technique adaptée aux besoins de l'industrie, et capable de faire face aux problèmes que pose la technique moderne en constante évolution. Il faut saluer également avec plaisir les possibilités nouvelles accordées aux ouvriers qualifiés qui désirent assurer leur promotion et consolider, de ce fait, l'économie cantonale. Le fait de voir les autorités des trois grandes villes du canton collaborer avec l'Etat, les milieux industriels, les responsables de l'enseignement professionnel, par le truchement d'une commission des études techniques, dont les travaux s'incorporent à ceux qui sont conduits par la Com-

M. C. Grosjean, président du Conseil d'Etat, exprima enfin la gratitude de notre petite république. Il souligna, en particulier, la part active prise par la Société de Banque Suisse dans le développement de notre politique énergétique.

Tous ces discours ont été accompagnés des productions musicales de M^{mes} Elise Faller, pianiste, Jeanne Marthaler, flûtiste, Françoise Faller, hautbois et de MM. Alexandre Rydin, clarinetiste, Henri Bouchet, basson, et Robert Faller, cor, qui furent très appréciées.

A 50 ans la Société de Banque Suisse est si bien incorporée dans la vie du pays de Neuchâtel, à qui elle a fait confiance — et qui le lui rend bien — qu'elle ne peut qu'amplifier sa coopération bénéfique.

Eugène MALÉUS.

nastique, surtout dans la moitié nord-est de la ville, et cette question ne pourra guère être résolue définitivement que lors du départ du Gymnase au Bois-Noir, avec la reconstruction du centre Numa-Droz.

Au centre multilatéral des Forges, l'inauguration est prévue pour le 8 novembre et le public pourra visiter le samedi 9 novembre le pavillon des sciences avec des classes au travail.

La commission a nommé une employée de bureau à l'école préprofessionnelle en la personne de M^{lle} Françoise Voirol.

Vacances scolaires 1969/70

Printemps 1969 : du 4 au 19 avril, rentrée le 21 ; été 1969 : du 7 juillet au 16 août, rentrée le 18 ; automne 1969 : du 6 au 18 octobre, rentrée le 20 ; hiver 1969/70 : du 24 décembre au 6 janvier, rentrée le 7 ; printemps 1970 : du 6 au 18 avril, rentrée le 20.

JOURNÉES SPORTIVES

13, 14 et 15 février 1969 ; 12, 13 et 14 février 1970.

D'autre part, nous signalons que les jours suivants sont considérés comme des congés :

En 1969 : 1^{er} mai ; 15 mai, Ascension ; 24 et 26 mai, Pentecôte ; 20 et 22 septembre, Jeûne fédéral ; 25 décembre.

En 1970 : 1^{er} janvier ; 1^{er} mars ; 27, 28 et 30 mars, Pâques.

mission législative cantonale chargée de légaliser l'enseignement de l'Ecole technique supérieure, des écoles de métiers et des écoles professionnelles en conformité avec la loi fédérale, ne peut qu'être bénéfique.

Mardi soir, une séance d'information sur les travaux de la Commission des études techniques a eu lieu au Club 44. Elle a réuni un grand nombre d'intéressés, membres des autorités, de l'enseignement, des milieux industriels et beaucoup d'ouvriers qualifiés. Tous ont suivi avec beaucoup d'attention les exposés de MM. R. Moser, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, H. Verdon, président du Conseil communal de Neuchâtel, P. Imhof, président de la Commission des études techniques, P. Steinmann, directeur du Technicum neuchâtelois et P. Indermuhle, directeur de l'Ecole de mécanique de Neuchâtel, tous orfèvres en la matière. Vous pardonneriez à un journaliste de ne pas entrer dans les détails de problèmes particulièrement complexes, même s'ils sont exposés avec clarté par les différents orateurs.

FAISONS LE POINT

La Commission des études techniques a déposé un rapport de trente pages au dossier de la Commission législative cantonale en décembre 1967. Depuis janvier 1968, elle met au point le programme de l'enseignement technique, dans le but de rendre service à l'industrie, de favoriser la promotion des ouvriers qualifiés, de rationaliser l'enseignement.

De son côté, la Commission législative cantonale poursuit son étude d'ensemble.

Le problème est complexe, il réclame une coordination et une coopération de tous, et le rapport de la Commission des études techniques est un maillon important dans l'avancement de ces travaux. E. M.

NON à la loi sur les subventions et redevances de l'Etat !

Le Parti socialiste jurassien, réuni en congrès le samedi 14 septembre 1968 à Moutier, a pris une très importante décision, après plusieurs heures de discussions souvent très animées. Il a en effet décidé, par 68 voix contre 11 et 5 abstentions, de recommander aux citoyens de voter non le 29 septembre prochain à la loi concernant la compensation financière et portant modifications des prescriptions relatives aux subventions et redevances. Il a en revanche, à la quasi-unanimité, recommandé aux citoyens d'accepter la loi sur les finances de l'Etat de Berne. Cette loi a en effet un caractère strictement technique, et son effet principal sera la création d'un contrôle cantonal des finances, doté de tous les moyens lui permettant de soumettre à un examen étendu toute la gestion des finances cantonales.

Pour quelles raisons le Parti socialiste jurassien, à une telle majorité, a-t-il pris la décision de combattre la loi que, pour des raisons de simplification, nous appellerons loi sur les subventions ? Cette loi, en effet, a pour but principal de ramener à un niveau un peu plus raisonnable les subventions cantonales qui absorbent, contrairement à ce qui se passe dans tous les autres cantons suisses, une part beaucoup trop grande des ressources de l'Etat de Berne. Elle modifie par voie de conséquence vingt et une autres dispositions légales, notamment dans le domaine des œuvres sociales, des traitements du corps enseignant, de la protection civile, etc. Elle tend donc à mettre un peu d'ordre dans un domaine où la sur-enchère électorale des représentants du peuple, aidée en cela par la politique à courte vue du gouvernement, a créé une situation qui frise la catastrophe. Mais elle ne fait que déplacer certaines charges de l'Etat sur les communes, sans s'attacher véritablement à résoudre le problème dans son ensemble ; elle ne fait qu'économiser à l'Etat une trentaine de millions, alors que le déficit est trois fois plus élevé ; elle n'empêchera pas, à une échéance plus ou moins brève, une forte augmentation des impôts cantonaux qui suivra celle de bien des impôts communaux due à la diminution des subventions cantonales. Et comme toujours, c'est le petit contribuable salarié qui fera l'essentiel des frais de l'opération. Celui qui est déjà la principale victime de la progression à froid, celui qui doit déjà limer sur son nécessaire pour payer ses impôts communaux et cantonaux devra donc serrer d'un ou deux crans

supplémentaires sa ceinture. Il n'est pour rien dans la déconfiture financière de l'Etat, à l'égard de qui il a toujours rempli son devoir fiscal à un centime près ; il n'est pas non plus de la race — tachetée ou non — des quémandeurs de subventions ; il n'est pas du clan des bénéficiaires des largesses de l'Etat. Mais c'est principalement sur son dos que reposent les charges nouvelles nécessitées par la prise de conscience des difficultés de l'Etat de Berne. C'est contre cette politique facile et antisociale que s'est élevé le Parti socialiste jurassien. Il l'a fait après mûres réflexions, convaincu que le problème qui se pose est avant tout d'ordre fiscal : si toutes les catégories de contribuables faisaient dans ce canton tout leur devoir comme les salariés le font, si toutes les catégories de bénéficiaires des largesses de l'Etat adoptaient la même retenue que les salariés, il n'y aurait pas de problème des finances de l'Etat de Berne.

Voter non le 29 septembre prochain à la loi sur les subventions, c'est s'opposer à toute nouvelle augmentation d'impôts qui, sans révision de la loi fiscale, frappera le petit et le moyen contribuable. Voter non, c'est s'opposer à la politique de facilité adoptée par l'Etat. Voter non, c'est obliger cet Etat à mettre enfin sur pied une fiscalité progressiste et sociale qui demande à chacun son juste dû. Voter non, c'est exiger de l'Etat qu'il mette un peu d'ordre dans ses subventions, et pas seulement à celles de caractère social. Voter non, c'est défendre les familles salariées, les parents pauvres de la haute conjoncture.

Avec tous les socialistes jurassiens, votez NON le 29 septembre prochain à la loi sur les subventions !

Parti socialiste, Porrentruy.

BÉVILARD : Happé par le train. — Mercredi, M. J. Schiesstel, 85 ans, a été happé par le train au passage à niveau au centre du village, vis-à-vis de l'usine Schäublin. Il a été tué sur le coup.

DELEMONT : Cyclomotoriste blessé. — Mercredi, près du Garage du Ticle, un camion biennois est entré en collision avec un jeune cyclomotoriste. Le malheureux, Alain Aemisegger, 17 ans, apprenti coiffeur, souffre de blessures internes.

Bienne

AFFAIRE DE MŒURS AU TRIBUNAL. — Le Tribunal de district de Bienne s'est occupé, mercredi, sous la présidence de M. Dreier, de deux affaires de mœurs. Le premier prévenu, G. R., 33 ans, marié, était poursuivi pour attentats à la pudeur des enfants, outrage public à la pudeur et faux témoignages dans une affaire de divorce. Il a commis ses délits sous l'emprise de l'alcool. Le Tribunal a condamné R. à 18 mois de réclusion, moins 40 jours de préventive subie, à la privation des droits civiques pendant deux ans et au paiement de 1300 fr. de frais de justice.

Dans la seconde affaire, les deux prévenus étaient A. L., 24 ans, et M. C., 56 ans. Pour avoir attenté à la pudeur des enfants et commis des attentats contre nature ainsi que pour avoir établi un faux certificat en sa faveur, L. a été condamné à 15 mois d'emprisonnement et à 650 fr. de frais.

Reconnu coupable de complicité pour avoir mis son logement à disposition de L., dans l'affaire des attentats à la pudeur des enfants, C. a été frappé d'une peine de 5 mois de prison.

Aux abonnés de l'édition Jura-Neuchâtel

Vous trouverez ce jour notre bulletin de versement pour le paiement de votre abonnement du quatrième trimestre 1968. Veuillez avoir l'obligeance de verser le montant correspondant au COMPTE DE CHEQUES POSTAUX 23-313. Merci à tous ceux d'entre vous qui sont toujours si ponctuels. Afin d'éviter les rappels ou les retardataires à faire le nécessaire rapidement.

« LE PEUPLE—LA SENTINELLE »
Administration

Neuchâtel

Tuée sous les yeux de son père

Une fillette de 4 ans a été tuée, mercredi, vers 18 h., à Neuchâtel, sous les yeux de son père, alors qu'elle s'élançait sur la chaussée pour le rejoindre de l'autre côté de la rue des Draizes. L'enfant, Patricia Pluchino, a été heurtée par la voiture de M. R. M. et projetée à plusieurs mètres. Transportée à l'hôpital, elle est décédée peu après.

DÉBUT D'INCENDIE. — Mercredi vers 17 h. 10, à la rue des Moulins, un incendie s'est déclaré. Des déchets de carton, de chiffons et de papiers étaient en feu dans un local du 31 de cette rue. Les dégâts sont minimes.

OUVRIERS INTOXIQUÉS. — Mercredi après midi, dans les sous-sols du foyer des étudiants, au faubourg de l'Hôpital, deux ouvriers, MM. W. Wittwer, 36 ans, de Flamatt (FR) et M. Philippina, 31 ans, de Libisdorf (FR), revisaient la cuve à mazout. Alors qu'ils procédaient au nettoyage, ils ont été surpris, l'un après l'autre, par le gaz qui s'en dégagait et s'évanouirent. Par bonheur, un troisième ouvrier put porter secours aux malheureux qui furent conduits à l'hôpital. Ils sont maintenant hors de danger.

HAPPÉ PAR UN TROLLEYBUS. — Mardi, un trolleybus qui circulait vers 13 h. 40, à la rue Saint-Maurice, a happé un passant qui longeait normalement le trottoir, M. J.-Cl. Rosselet, 30 ans, de Cully (VD). M. Rosselet a un pied écrasé. Il souffre en outre de douleurs dans le dos.

AVEC TIMBRES COOP



Samedi:

TRESSE AU BEURRE

Encore meilleur
avec du beurre!

1.75
au lieu de 2.—

Vendredi / Samedi:

Tourte aux marrons

3.—

- BOMBEL**, fromage français semi-dur
la portion de 200 g. **1.40**
- FILETS DE DORSCH GOLDSTAR SURGELÉS**
le paquet de 400 g. **1.50**
- JOHANNISBERG ROCVIEUX 1967**
la bouteille 7/10 **3.50**

- PATÉS A LA GELÉE** 2 pièces **1.75**
- CHOCOLAT LOLA** (Milk, orange, sprint, truffes)
5 tablettes **2.90** au lieu de 3.55
- ROULADE FRAMBOISE** la pièce **2.—** au lieu de 2.50

Chères amies,
dommage que la torréée soit tombée à l'eau ! Cette fin de semaine, coop vous attend par tous les temps — aux timbres.
— CHRISTINE

VENDREDI ET SAMEDI DOUBLES AVANTAGES

pour marchandises prises au magasin,
également à Chaussures coop,
La Chaux-de-Fonds
Le Locle
Les Breuleux

Exclus:
fourrages
combustibles
produits pharmaceutiques réglementés
livres

Biennale de La Chaux-de-Fonds

le théâtre aujourd'hui



les 27, 28, 29 septembre et les 4, 5, 6 octobre 1968

Vendredi 27 sept. THÉÂTRE
20 h. 30
Samedi 28 sept. Théâtre ABC
11 h.

LE CHANT DU FANTOCHE LUSITANIEN
de Peter Weiss par le Théâtre de l'Atelier
Entretien à propos du Théâtre de Peter Weiss avec
le Théâtre de l'Atelier et le metteur en scène François
Rochaix

Théâtre ABC
15 h.

Lointaine Proxima
de Michel Buenzod - lecture-spectacle par le TPR

Théâtre ABC
20 h. 30

POÈTES BEATNIKS ET POÉSIE ACTUELLE
récital-combat d'Alain Mergnat

Dimanche 29 sept. Théâtre ABC
14 h. 15

La Clinique du Docteur Helvetius
de Michel Viala - lecture-spectacle par le TPR

Théâtre ABC
17 h.

POÈTES BEATNIKS ET POÉSIE ACTUELLE
récital-combat d'Alain Mergnat

Ancien-Stand
20 h. 30

LA VIE SECRÈTE DE LÉOPOLD S...
essai burlesque par le TPR

Vendredi 4 oct. Ancien-Stand
20 h. 30

LA VIE SECRÈTE DE LÉOPOLD S...
essai burlesque par le TPR

Samedi 5 oct. Théâtre ABC
15 h.

Trois p'tits Tours et puis s'en vont
d'Edgar Tripet - lecture-spectacle par le TPR

THÉÂTRE
20 h. 30

LA BATAILLE D'HERNANI
création collective du TPR - enfants admis

Dimanche 6 oct. Théâtre ABC
14 h. 30

Le Malaga Bar
de Bernard Liège - lecture-spectacle par le TPR

THÉÂTRE
19 h. 30

CAPITAINE KARAGHEUZ
de Louis Gaulis par le Théâtre de Carouge

Théâtre ABC
22 h. 15

Entretien à propos du théâtre de Louis Gaulis avec le
metteur en scène Philippe Mentha et le Théâtre de
Carouge

LOCATIONS : dès le 17 sept. Pour le Théâtre : La Tabatière, Léopold-Robert 29, tél. : 2 88 44. Pour le Théâtre ABC : Librairie ABC, Jaquet-Droz 29, tél. : 3 57 57. Pour l'Ancien-Stand : TPR, Jardinière 63, tél. 3 74 43.

PRIX DES PLACES : Spectacles des Théâtres de l'Atelier et de Carouge : 7 fr. Spectacles TPR et Récital poétique : 5 fr. Lecture-spectacle : 3 fr. - réductions pour étudiants.

ABONNEMENT GÉNÉRAL : 30 fr., étudiants 20 fr. Bons de réductions COOP No 2 et Migros, de 5 fr. par abonnement.

VENTE DES ABONNEMENTS et renseignements concernant la biennale, dès le 17 septembre, Jardinière 63, tél. 3 74 43, de 10 h. à 12 h. et de 16 h. à 19 h. (ccp 23 - 4654)

AUX MAGASINS DE
COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Belles palées et
bondelles vidées
Filets de
bondelles
Filets de palées
Filets de perches
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs

Cabillauds
Truites du lac et
Truites vivantes
Champignons
de Paris frais
Beaux poulets
de Houdan frais
Beaux poulets
hollandais frais
le kilo, 6.50

Beaux petits coqs
du pays
Belles poules
du pays
Beaux lapins frais
Cuisses de
grenouilles
Escargots
CHEVREUIL
CIVET DE

Se recommande:

F. MOSER

Tél. (039) 2 24 54

On porte
à domicile

SANDOZ
PLACE DE LA GARE

Citoyens ! votez deux fois

oui

les 28 et 29 septembre 1968

- Pour mettre fin au régime des subventions exagérées
- Pour mettre un frein aux dépenses publiques
- Pour mettre fin à l'ère des « palais publics »
- Pour inciter les pouvoirs publics à une utilisation plus économe de votre argent

pour les nouvelles lois sur les finances cantonales

Comité jurassien d'action pour les finances cantonales saines.

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme il suit, avec armes d'infanterie sans lance-mines:

1. Régions: **La Grande-Sagneule et la Petite-Sagneule** (carte au 1 : 50 000, vallon de Saint-Imier, feuille 232).

Mercredi	9.10.68	de 0600 à 2200
Jeudi	10.10.68	de 0600 à 2200
Vendredi	11.10.68	de 0600 à 1600
Lundi	14.10.68	de 0600 à 2200
Mardi	15.10.68	de 0600 à 2000
Mercredi	16.10.68	de 0600 à 2000
Jeudi	17.10.68	de 0600 à 2200
Vendredi	18.10.68	de 0600 à 2000

Zones dangereuses: limitées par le Mont-Racine - Pt. 1277 - Pt. 1336,4 - Petite-Sagneule - Crête est la Sagneule - Pt. 1390 - Pt. 1401 - La Motte.

AVIS AU PUBLIC

Le commandant de troupe informe le public que les accès au Mont-Racine et aux Pradières seront libres durant les tirs se déroulant à la Petite-Sagneule et à la Grande-Sagneule durant la période du 9.10. au 11.10.68.

Pour des raisons de sécurité, quelques itinéraires de détournement balisés ont été établis. Le public est prié de consulter les avis de tir affichés dans les communes et aux abords des places de tir et de se renseigner auprès des sentinelles.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du commandant de troupe, dès le 9.10.68, tél. (038) 7 10 60, et à l'Office de coordination de la place de tir des Pradières, Cp. gardes-fortifications 2, tél. (038) 5 49 15, à Neuchâtel.

2. Régions: **Les Pradières** (carte au 1 : 50 000, vallon de Saint-Imier, feuille 232).

Lundi	14.10.68	de 0600 à 2200
Mardi	15.10.68	de 0600 à 2000
Mercredi	16.10.68	de 0600 à 2000
Jeudi	17.10.68	de 0600 à 2200
Vendredi	18.10.68	de 0600 à 2000

Zones dangereuses: limitées par les régions les Petites-Pradières - Pt. 1430 - Crête jusqu'au Mont-Racine - La Motte - Lisières forêts est du Mont-Racine jusqu'aux Petites-Pradières.

No de tél. du poste de commandement pendant les tirs: (038) 7 10 60.

MISE EN GARDE. — 1. Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Le bétail qui s'y trouve en sera éloigné à temps. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées. — 2. Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des pièces. La nuit, ils sont remplacés par trois lanternes ou lampions rouges disposés en triangle. — 3. **Projectiles non éclatés.** — En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser les projectiles non éclatés ou des parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années. — La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée. — Quiconque trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et d'aviser immédiatement la troupe la plus proche ou le poste de destruction de ratés. — 4. Les demandes d'indemnités pour les dommages causés doivent être faites au plus tard dix jours après les tirs. Elles seront adressées au commissaire de campagne par l'intermédiaire du secrétaire communal qui procure les formules nécessaires. — 5. Toute responsabilité est déclinée en cas de dommage dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Poste de destruction de ratés:

Cp GF 2, Neuchâtel, tél. (038) 5 49 15.

Office de coordination de la place de tir des Pradières, cp gardes-fortifications 2, 2006 Neuchâtel.

Le commandant de troupe: tél. (033) 2 42 42. Lieu et date: Neuchâtel, le 18.9.68.

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme il suit:

Armes: infanterie, sans lance-mines.

Région: les Pradières—Mont-Racine (carte au 1 : 50 000, vallon de Saint-Imier, feuille N° 232).

Dates:

Lundi	30. 9.68	de 0900 à 2200
Mardi	1.10.68	de 0700 à 2200
Mercredi	2.10.68	de 0700 à 2200
Jeudi	3.10.68	de 0700 à 2200
Vendredi	4.10.68	de 0700 à 2200

Zones dangereuses: limitées par les régions les Petites-Pradières - pt 1430 - crêtes jusqu'au Mont-Racine - La Motte - lisières forêts est du Mont-Racine jusqu'aux Petites-Pradières.

No de tél. du poste de cmdt pendant les tirs: (038) 7 10 60.

Mise en garde. 1. Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Le bétail qui s'y trouve en sera éloigné à temps. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées. 2. Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des pièces. La nuit, ils sont remplacés par trois lanternes ou lampions rouges disposés en triangle. 3. **Projectiles non éclatés.** — En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser les projectiles non éclatés ou parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années. — La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée. — Quiconque trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et d'aviser immédiatement la troupe la plus proche ou le poste de destruction de ratés. 4. Les demandes d'indemnité pour les dommages causés doivent être faites au plus tard dix jours après les tirs. Elles seront adressées au commissaire de campagne par l'intermédiaire du secrétaire communal qui procure les formules nécessaires. 5. Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Poste de destruction de ratés:

Cp GF 2, Neuchâtel, ☎ (038) 5 49 15.

Office de coordination de la place de tir des Pradières, cp gardes-fortifications 2, 2006 Neuchâtel.

Le commandant de troupe: ☎ (038) 7 10 60.

Lieu et date: Neuchâtel, le 5 septembre 1968.



von Gunten
Verres de contact



Laboratoire équipé spécialement
Faites un essai sans engagement

Av. Léopold-Robert 21
Tél. 2 58 05

M. Donzé
TAILLEUR

RÉPARATIONS
TRANSFORMATIONS

La Chaux-de-Fonds
Rue Jardinière 15
Tél. 039 2 98 33

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

24 septembre 1968

Naissance

Spadone Sabrina, fille de Roberto, chauffeur, et de Carmela née Petruccelli.

Mariage

Lugrin Gérard - Auguste, mécanicien, et Glardon Jocelyne-Paule.

Décès

Donzé Maurice - Urbain, horloger, né le 28 novembre 1895, époux d'Yvonne née Monbaron (F.-Courvoisier 22a).

Reymond Herbert-Ywan, directeur commercial, né le 18 décembre 1896, célibataire (Neuchâtel).

Santschi Rodolphe-Albert, agriculteur, né le 12 mars 1891, époux de Marguerite-Hélène née Glauser (Le Locle).
L'enfant Pina Antonio, né le 20 mai 1968 (Le Locle).

25 septembre 1968

Promesse de mariage

Philippin Gérard - Auguste, mathématicien, et Capitaine Claude-Marcelle.

Décès

Spreuer Jean - Dominique, boîtier, né le 24 septembre 1901, époux de Blanche-Henriette née Vuilleumier (Frénes 2).
Petit née Senn Olga, veuve de Marc-François (Hirondelles 2).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

25 septembre 1968

Naissances

Lemos Rita, fille de Luiz-Antonio, médecin, et d'Ermelinda née Andrade.
Garcia Mari-Matilde, fille de Gerardo, horloger, et de Maria-Joséfa née Sanchez.
Comte Florian, fils de Michel-Pascal, mécanicien, et d'Anita née Passera.

CHRONIQUE VAUDOISE

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

LAUSANNE UNE PETITE CHOSE

Le discours que P. Graber a prononcé à la journée officielle du Comptoir suisse a eu un grand retentissement. Le conseiller d'Etat socialiste y demandait notamment, on s'en souvient, une réforme fondamentale du régime des finances fédérales qui permette de mettre fin à la concurrence fiscale détestable que certains cantons font aux autres et l'élimination des disparités économiques qui séparent les diverses régions du pays.

Même dans les milieux bourgeois romands, on a paru approuver P. Graber. Encore faudra-t-il voir jusqu'où cet appui et par quels gestes il se traduit.

On aimerait aussi, par ailleurs, que dans les domaines qui sont les leurs, d'autres conseillers d'Etat tracent de façon tout aussi percussante les limites et les exigences du fédéralisme. Dans l'enseignement, par exemple, jusqu'à quand en période de pénurie, refusera-t-on de reconnaître l'équivalence des diplômes entre les trois cantons entièrement romands? Hier encore, on nous signalait le cas d'une licenciée neuchâteloise dont on n'avait pas voulu... On nous dira peut-être que nous voyons les choses trop par le menu. C'est possible! mais c'est bien sur les petites choses comme celle que nous citons qu'achoppent chez nous les plus beaux projets.

SAINTE-CROIX QUELS CONTACTS?

Le chemin de fer Yverdon—Sainte-Croix vient de fêter son 75^e anniversaire. Cette digne célébration a vivement ému, semble-t-il, le correspondant de la «Feuille d'Avis de Sainte-Croix», qui nous dit: «La collation offerte en ce lieu aimable — la station de Trois-Villes — et dans d'excellentes conditions fit le plus grand plaisir à chacun. Les contacts utiles purent être pris avant que — remontés dans les voitures — les voyageurs acheminent la montée jusqu'à Sainte-Croix.»

Il s'agissait sans doute de contacts électriques pour pouvoir terminer le voyage!

Au demeurant, si notre explication ne vous suffit pas, vous pouvez toujours vous adresser à M. Bugnon, directeur de la compagnie, qui a notamment déclaré dans son discours officiel et selon notre « confrère »:

«En restant bien entendu à votre entière disposition pour tous renseignements ou autres explications qui pourraient vous intéresser, je vous souhaite, MM., une bonne fin de journée.»

LE BRASSUS RELATIVEMENT SAIN

La «Feuille d'Avis de la Vallée de Joux» vient de terminer une enquête sur la jeunesse 68. Dans l'épilogue, on lit notamment ces déclarations du pasteur Ph. de Mes-tral:

«La jeunesse de la Vallée est relativement saine. Notre contrée et nos villages sont encore à l'échelle humaine. L'esprit de fa-

mille fonctionne encore. Nos «beat-les», après quelques sauts de cabris dans les prés fleuris, se fiancent, se coupent les cheveux et se mettent au travail.

«Depuis quatre ans, je fais une enquête chaque année au collège sur ce que pensent les élèves de quatrième. Au point de vue moral et chrétien, ils sont plus positifs que mes camarades de collège ou de gymnases des années 26-27. Que les adultes gagnent leur amitié et ils pourront les aider à s'orienter.

«Les jeunes d'aujourd'hui ne sont ni meilleurs ni pires que de tout temps. L'homme reste le même dans son orgueil et son égoïsme et dans sa revendication de liberté et de puissance.»

On est content que ce soit un pasteur qui le dise, encore que son «relativement saine» puisse susciter bien des exégèses.

LE CHENIT PRÉDESTINATION?

Est-ce à cause de son nom (prédestiné?), la commune du Chenit, comme d'ailleurs les autres communes de la Vallée, a bien des embêtements avec ses gadoues. Lors d'une des dernières réunions du législatif local, une conseillère est revenue à la charge. «Les gadoues de L'Orient, a-t-elle affirmé, sont très mal utilisées par les usagers. La pose de barrières serait bienvenue.» Un municipal a opiné, mais a-t-il précisé, «il est très difficile de discipliner toutes les personnes qui déposent leurs déchets à cet emplacement. Judicieusement, P.-A. Meylan a fait remarquer que la mise en état de la décharge pourrait peut-être être faite plus souvent par un employé communal, tandis qu'un autre conseiller proposait de distribuer des amendes salées aux contrevenants.

Comme aurait dit à peu près Racine: «Dans l'Orient désert des gadoues, quels sont nos ennuis!»

CHÂTEAU-D'ŒX ACCÉLÉRATION SUBSTANTIELLE?

M. J. d M. du «Journal de Château-d'Œx» a appris «dans les coulisses du troisième jour — comme il dit — de l'Union suisse des entreprises de transports publics des choses intéressantes et sans trop de données techniques». C'est ainsi qu'on l'a assuré qu'avec le nouvel horaire de mai prochain, le Pays-d'Enhaut aurait le privilège d'avoir une accélération substantielle des trains, grâce aux nouvelles et modernes motrices disposant de mille deux cents chevaux.

On se réjouit de ce privilège, mais on espère qu'il sera accompagné d'une accélération non moins substantielle des idées défendues par le «Journal de Château-d'Œx» et qu'on le verra devenir un peu plus ouvert. Ne serait-ce qu'à l'égard de ceux qui ne sont pas aussi militaristes que lui et qui n'aiment pas le panneau orné d'un char d'assaut que nos colonels ont fait placer à La Lécherette pour annoncer la place de tir du Petit-Hongrin! Vébé.

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple — La Sentinelle

LESTIMULANT
APERITIF AU VIN ET QUINQUINA.

Pour sortir l'affaire Ben Bella de l'oubli

Il y a trois ans et trois mois, le président de la République algérienne, M. Ahmed Ben Bella, était arrêté ainsi que plusieurs de ses collaborateurs. Depuis lors, les autorités algériennes ont appliqué à son endroit une « politique du silence et de l'oubli », plutôt que d'engager contre lui, si elles l'estimaient justifiée, une procédure judiciaire avec, en conclusion, un jugement public, a déclaré, en substance, mercredi, à Genève, M. Hervé Bourges, au nom du « Comité pour la défense du président A. Ben Bella et des victimes de la répression en Algérie ».

Au cours d'une conférence de presse organisée par ce comité, M. Bourges a affirmé que l'arrestation de M. Ben Bella avait été « parfaitement arbitraire » et que sa situation juridique actuelle était « nulle », compte tenu du fait, entre autres, qu'il n'a reçu aucune visite d'avocat. M. Ben Bella, détenu en un lieu tenu secret, ne bénéficie pas des garanties prévues par la Constitution algérienne et relatives au respect des droits de l'homme, a estimé M. Bourges, qui a affirmé encore que la vie de l'ancien président était « sans cesse en danger » et que tout devrait être fait pour lui assurer des garanties juridiques minima.

Un médecin, ami personnel de M. Ben Bella, le docteur Ibrahim Hafid, a estimé de son côté que, selon les renseignements en sa possession, l'état de santé de l'ancien président devait inspirer aujourd'hui de vives inquiétudes.

Puis, M^{re} Madeleine Lafue-Veron, du barreau de Paris, et M^{re} Alain Farina, du barreau de Genève, ont évoqué les

démarches faites en faveur de M. Ben Bella. M^{re} Farina a rappelé en particulier qu'avec M^{re} Gilbert Baechtold, du barreau de Lausanne, ils avaient été désignés comme défenseurs du président Ben Bella et de sa famille, aux côtés de M^{re} Lafue-Veron, empêché de se rendre en Algérie pour des raisons de sécurité. Cette désignation, décidée par le « comité », a été provoquée par l'arrestation de M. Mohammed Ben Bella, neveu, du président, a précisé M^{re} Farina. Ce neveu était, avec la mère de M. Ben Bella, la seule personne autorisée à lui rendre visite et capable ainsi de témoigner de son existence. Les deux avocats suisses ont demandé aux autorités algériennes, le 4 septembre, de pouvoir consulter le dossier et voir leurs clients. Ils n'ont pas encore reçu de réponse.

M^{re} Farina a, d'autre part, rappelé une déclaration du ministre algérien des Affaires étrangères, faite à l'occasion de la libération de l'équipage, des passagers et de l'appareil israélien de l'« El Al », affirmant en particulier que « dès l'instant que les pays arabes ont décidé de ne réclamer que le respect strict des principes qui régissent la morale internationale ils ont perdu le droit de les piétiner ».

Cette déclaration est capitale, a affirmé M^{re} Farina, car elle proclame le désir sincère du Gouvernement algérien de s'appuyer à l'avenir sur la justice et la morale internationale. Les avocats du président Ben Bella ne peuvent qu'enregistrer cette déclaration avec la plus vive satisfaction en y voyant l'annonce d'un retour à la légalité qui les mettra à même de remplir leur mandat, a ajouté, notamment, M^{re} Farina.

L'incendie de l'exposition « Israël 1968 » à Buenos Aires

L'incendie de l'exposition « Israël 1968 » qui devait ouvrir ses portes le 5 octobre, à Buenos Aires, a été provoqué selon des témoins, par l'explosion de bombes, déclare un communiqué publié mercredi par l'Ambassade d'Israël en Argentine.

La police argentine, qui vient seulement d'ouvrir son enquête semble être parvenue à la conclusion. Deux faits étayaient la thèse du sabotage : le hangar où l'incendie a fait rage pendant toute la nuit de mardi à mer-

credi n'était pas encore pourvu d'installation électrique. D'autre part, l'endroit où se sont produites deux explosions ne renfermait que du matériel d'emballage.

Tout a été détruit. Trois pompiers ont dû être hospitalisés. La valeur des articles qui allaient être exposés (machines agricoles et électroniques, tissus, porcelaines, cristaux, produits alimentaires, etc.) atteindraient deux millions de dollars, ont annoncé de leur côté les organisateurs.

EN QUELQUES LIGNES

● **UTRECHT.** — La princesse Béatrix des Pays-Bas a donné naissance, mercredi matin, à un garçon bien portant. C'est son deuxième enfant. Les noms du jeune prince ne seront communiqués qu'ultérieurement.

● **MOSCOU.** — Deux jeunes gens arrêtés mardi sur la place Pouchkine, à Moscou, alors qu'ils tentaient de distribuer des tracts protestant contre l'intervention des forces du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie, ont été relâchés et expulsés d'URSS. Il s'agit de Vicki Rovere, 25 ans, de New York, et d'Andrew Papworth, un Britannique.

● **MOSCOU.** — « L'Union soviétique estime nécessaire d'avertir de la façon la plus résolue le Gouvernement israélien de la sérieuse responsabilité qu'il portera pour les conséquences de ses dangereuses provocations contre la République arabe unie, la Jordanie et la Syrie », a déclaré, au cours d'une conférence de presse, M. Zamiatine, directeur des services de presse du Ministère des affaires étrangères de l'URSS.

● **DÉTROIT.** — La Compagnie Ford Motor Co., deuxième par ordre d'importance des constructeurs d'autos des Etats-Unis, a annoncé, mercredi, un relèvement moyen de 47 dollars, soit 1,60 %, du prix de ses voitures du modèle 1969. Cette compagnie s'est ainsi alignée sur la General Motors qui, lundi dernier, avait annoncé un relèvement du prix moyen de 49 dollars, soit 1,60 % également.

● **PARIS.** — Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, venant de Rome, est arrivé, mercredi, à Paris, pour une visite de deux jours. C'est la première fois que M. Eban se rend dans la capitale française depuis la guerre de Six Jours.

● **STOCKHOLM.** — Un témoignage de sympathie pour leurs camarades mexicains, un groupe d'étudiants de l'Université de Lind, dans le sud de la Suède, se proposent d'empêcher « par tous les moyens » le départ pour Mexico de l'équipe olympique suédoise, prévu pour jeudi prochain. Les étudiants ont déclaré qu'ils avaient l'appui de leurs camarades de l'Université de Copenhague et que des actions identiques étaient prévues notamment en France et en Allemagne occidentale.

● **RIO DE JANEIRO.** — Des étudiants ont manifesté mercredi, aux cris de « Vive l'Amérique latine, à bas la répression », contre la tenue à Rio de Janeiro de la huitième conférence des armées américaines. Les manifestants, qui ont détruit deux véhicules de la police militaire, ont parcouru les rues du centre de la ville.

● **MONTEVIDEO.** — Le gouvernement a décidé mercredi soir de mobiliser militairement environ trois mille employés des transports publics de Montevideo. Par un autre décret du président Jorge Paemeco, un cargo appartenant à l'administration des ports a été mis à la disposition de la marine de guerre pour y loger les personnes arrêtées à la suite de l'agitation syndicale.

● **BERLIN.** — Un tribunal de Berlin-Ouest a condamné à quatre ans de réclusion un fonctionnaire de police retraité, Wilhelm Lehmann, 68 ans, pour corruption passive grave en liaison avec des actes de trahison en rapport avec les services de renseignements soviétiques.

● **LONDRES.** — La censure théâtrale en Grande-Bretagne, exercée depuis 400 ans par le lord Chamberlain de la Maison royale et renforcée par un acte du Parlement de 1737, prend fin demain. Une loi présentée par le député travailliste George Straus et adoptée par le Parlement en juillet dernier, met ainsi un terme au veto sans appel que le lord Chamberlain pouvait prononcer contre n'importe quelle pièce britannique ou étrangère.

● **LISBONNE.** — Le D^r Marcelo Caetano, 62 ans, ancien ministre des Colonies puis ministre d'Etat à la présidence avant d'être doyen de l'Université de Lisbonne, serait officiellement désigné, jeudi, par le président de la République, pour succéder au président Salazar.

● **ULI (BIAFRA).** — « La chute de toutes les villes du Biafra était à prévoir. Elle était même prévue aux plus hauts échelons, depuis le mois de janvier, et nous avons pris nos précautions en conséquence, car nous sommes réalistes », a déclaré le colonel Steiner, chef des commandos biafrais. « Nous n'assistons pas en ce moment à la fin de la guerre, mais à la fin du stade « guerre classique » du conflit, qui va être suivi du stade guérilla, pour lequel nous sommes prêts. »

Au Grand Conseil vaudois

Le canton de Vaud, on le sait, accorde à l'Eglise protestante un statut privilégié. Il y a quelque temps, pour pallier ce manque d'équité, un député radical lausannois, M. Rochat, a développé une motion visant à octroyer également aux catholiques un tel statut. De cette façon, au lieu de supprimer une injustice, on en créait deux et l'on faisait de l'Etat vaudois, dans le domaine religieux, une espèce d'aigle à deux têtes ou, si l'on préfère, puisqu'il s'agit de deux religions chrétiennes, une espèce de poisson à deux têtes. Quoi qu'il en soit, la solution radicale était boiteuse et ne pouvait guère satisfaire les socialistes, qui ont toujours prôné la liberté de conscience complète et l'équité totale dans le domaine de la foi. C'est pourquoi Amédée Favre, député socialiste de Leysin et catholique pratiquant — il convient de le relever — a estimé de son devoir de développer une motion qui exprime fort exactement la pensée socialiste et qui apporte une véritable solution au problème. Cette motion fort attendue fut, sans aucun doute, l'événement de la séance d'hier du législatif vaudois. En voici le texte in extenso:

La motion A. Favre

« Au cours de la session de février de cette année, M. le député Rochat a développé une motion tendant à mettre sur pied un statut en faveur des catholiques vaudois.

« Cette motion et son contenu ont le mérite d'avoir mis en évidence, une fois de plus, un problème important puisqu'il touche à l'égalité des citoyens dans le domaine de leur liberté de conscience. Mais cette motion a créé un profond malaise dans de nombreuses couches de la population vaudoise qui s'est rendue compte que l'inégalité que l'on voulait corriger était encore accentuée par le remède proposé. Pourquoi ne corriger cette inégalité qu'en faveur de la seule communauté catholique qui devient alors privilégiée?

« On voudrait que l'octroi d'un statut spécial aux catholiques vaudois porte remède à l'injustice dont ils sont victimes. Or un tel remède apporte une nouvelle pierre à l'édifice vétuste du régime ecclésiastique vaudois. Il perpétue surtout l'injustice actuelle à l'égard des autres minorités religieuses numériquement plus faibles, qui ne disposent pas d'une force politiquement comparable à celle des catholiques.

« Si les catholiques sont incontestablement lésés par le régime actuel, il faut souligner qu'ils ne sont pas les seuls à subir un préjudice: ils constituent une minorité quantitativement importante, mais les minorités religieuses sont très nombreuses dans le canton: sectes protestantes de dénominations diverses, orthodoxes, vieux catholiques, juifs, etc. Il y a

Une solution pour mettre fin à l'injustice régnant dans le domaine religieux

enfin les citoyens, athées ou non, qui professent ouvertement leur refus de toute religion, et ceux, peut-être en majorité dans ce canton, qui manifestent une indifférence religieuse profonde. Ces citoyens indifférents sont souvent recensés comme protestants ou catholiques en raison de leur origine.

« Il serait intéressant, à plus d'un titre, de connaître la proportion réelle des minorités susmentionnées.

« En voulant réparer le préjudice que subissent les catholiques, on en arrive à consacrer l'injustice et l'inégalité à l'égard de tous les citoyens, et ils sont nombreux, qui ne se réclament ni de l'Eglise réformée officielle ni de l'Eglise catholique romaine.

« L'octroi d'un statut aux catholiques vaudois, avec les contributions qui devront leur être servies, entraînera un accroissement important des dépenses, donc des impôts. Et cela ne fera qu'accentuer le préjudice causé aux autres minorités.

« On constate donc que le remède à l'inégalité, mis en évidence par la motion Rochat, doit être recherché dans une direction tout à fait différente que celle qui avait été proposée par ce motionnaire. Et la seule solution qui, à notre avis, permet de respecter l'égalité des citoyens et leur liberté de conscience et de croyance est celle qui a été adoptée par la quasi-totalité des cantons, à savoir la solution de la contribution ecclésiastique, de l'impôt ecclésiastique. On peut songer soit à l'impôt ecclésiastique obligatoire qui est payé par les citoyens appartenant à une Eglise dite reconnue, et dont sont exonérés les citoyens qui déclarent ne pas appartenir à une de ces Eglises; ou mieux encore, on peut prévoir l'impôt ecclésiastique facultatif, comme à Neuchâtel ou à Genève, qui n'est payé en faveur de leur Eglise que par ceux qui le veulent bien.

« L'impôt ecclésiastique, variant automatiquement avec la proportion de chaque communauté religieuse, évitera des complications, des tractations, des marchandages même, donnant à chacun, équitablement, ce qui lui revient.

« Il convient donc d'envisager la suppression des dispositions constitutionnelles et légales qui mettent à la charge de l'Etat les Eglises et les cultes, pour les remplacer par une contribution ecclésiastique.

« Cette solution de la contribution ecclésiastique, contrairement peut-être aux apparences, ébranlera beaucoup moins le lien qui existe entre l'Etat et l'Eglise protestante, que le système préconisé par la motion Rochat. En effet, en accordant un statut spécial privilégié aussi bien à l'Eglise catholique qu'à l'Eglise réformée, on rompt avec la tradition séculaire qui a légitimé le lien de l'Eglise protestante avec l'Etat. On peut concevoir qu'un

Etat ait une religion; que cet Etat soit à la fois protestant et catholique est un non-sens.

« C'est pourquoi le soussigné demande, par voie de motion, l'abrogation des dispositions constitutionnelles et légales qui mettent à la charge de l'Etat les Eglises et les cultes et il demande l'introduction d'une contribution (impôt) ecclésiastique qui pourrait être perçue par l'Etat pour les Eglises ou communautés qui en font la demande. »

La motion d'A. Favre fut appuyée par notre camarade Leu et critiquée par M. Kratzer (lib., Vevey), qui la trouva « dangereuse ». (Il y a vraiment des gens si timorés qu'ils voient du danger partout!) Ce nonobstant, elle fut renvoyée à l'exécutif pour examen et étude.

Un fichier central des tutelles

Outre cette motion, on en entendit une autre émanant de F. Cardinaux (soc., Lausanne). Celui-ci a insisté, à juste titre, sur l'incontestable utilité que représenterait un fichier central des tutelles, des simplifications et des facilités qu'il permettrait dans de nombreux cas de recherches. (Nous exposons d'ailleurs ses vues, de façon plus détaillée, en page vaudoise.) La motion du député lausannois a été renvoyée au Conseil d'Etat.

EN OUTRE,

LE GRAND CONSEIL A :

■ entendu une interpellation Petit (pop.) au sujet de la rupture de la convention liant le corps médical et les caisses de maladie. M. Schumacher a expliqué ce qu'il en était. Nos lecteurs sont d'ailleurs au courant puisque nous avons déjà donné hier la nouvelle à ce sujet;

■ ouï la réponse de l'exécutif à l'interpellation Agassis concernant les accidents de la circulation. M. Ravussin, conseiller d'Etat, a donné de nombreuses assurances et a affirmé que plusieurs mesures seraient prises, en particulier pour la route Peney-Vuiteboeuf;

■ approuvé définitivement la loi modifiant la loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire (traitement des maîtres et des maîtresses secondaires), ainsi que la loi modifiant la loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire (traitement des maîtres et des maîtresses secondaires), ainsi que la loi modifiant la loi du 14 décembre 1965 sur l'orientation et la formation professionnelles. (Rapp. S. Neukomm.) Ces deux lois ont été acceptées dans la version gouvernementale. Pour l'essentiel, cela signifie 22 heures pour les maîtres de gymnase et classe de traitement 31;

■ rendu, par son président, un hommage émouvant à Louis Ducret, député socialiste d'Yverdon. B.

La Belgique en moins de trois jours

Les chemins de fer belges

II *

La Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) est dotée d'un statut spécial créé par une loi datant de 1926. L'Etat qui reste propriétaire du réseau lui en a confié l'exploitation. De plus, l'Etat reste largement majoritaire à l'assemblée générale. Sa gestion est assurée par un Conseil d'administration de 21 membres désignés par le roi qui représentent toute une série de secteurs de la vie économique et sociale, dont trois représentent le personnel. Ce fait permet à ses directeurs d'affirmer que ce début de cogestion, premier exemple en Belgique et peut-être en Europe, a eu une influence très favorable sur le climat social, preuve en est le nombre extraordinairement réduit des grèves ayant éclaté à la SNCB. Les points de rapprochement entre les CFF et la SNCB sont surtout d'ordre technique, ils sont souvent identiques. Leur vocation est quelque peu différente. En Suisse, le trafic voyageurs est axé sur le tourisme, le transit de voyageurs et de marchandises est important. En Belgique, les chemins de fer ont une vocation plus sociale, puisqu'ils ont pour mission de transporter à bon compte les ouvriers de leur domicile à leur lieu de travail, les écoliers, et différentes catégories de citoyens, de militaires, d'anciens combattants, de familles nombreuses, etc. Les réductions ainsi accordées varient entre 66,7 et 71,8 % (en Suisse, de 50

à 60 %, et elles sont moins généralisées). De plus, par décision de l'Etat, l'employeur participe au paiement du solde, de manière à ne laisser à la charge du travailleur que le 15 à 16 % de la valeur du transport.

QUELQUES COMPARAISONS

Les chiffres suivants, extraits des statistiques de l'UIC, concernent l'année 1966.

Kilomètres de lignes ferrées : 2934 en Suisse, 4737 en Belgique. La Suisse transporte 7 877 000 voyageurs-kilomètres, contre 7 782 000 ; par contre elle ne transporte que 37,6 millions de tonnes de marchandises (dont neuf en transit), contre 59,9 millions en Belgique (sept en transit). On compte 42 558 employés en Suisse, 58 948 en Belgique. Ces comparaisons ne peuvent pas être considérées comme représentant une valeur absolue. Il faudrait tenir compte pour cela des lignes d'autobus, 4737 km. en Belgique, des chemins de fer vicinaux dans ce pays, et des compagnies privées chez nous. Le 83,4 % des employés belges gagnent moins de 12 600 francs suisses par an, le 14,8 % entre 12 600 et 21 000 francs suisses.

LES CHARGES SPECIALES DE LA SNCB

En plus de l'équipement technique, de l'entretien du réseau et des salaires, la SNCB a le devoir de remplir le rôle social cité plus haut.

En 1926, elle a hérité de la société précédente 119 800 employés, ce qui fait qu'aujourd'hui, après une réorganisation, l'abandon de certaines lignes secondaires remplacées par des autobus,

une rationalisation et une automatisation poussée, le nombre de ses employés est descendu à 58 000, mais le nombre des pensionnaires est de 77 000. L'Etat est seul à pouvoir décider de la suppression de lignes déficitaires. La SNCB doit donc maintenir une série de ces lignes indispensables à l'économie générale du pays. Dans le même esprit, elle est appelée à conclure des conventions avec certaines industries pour le transport des marchandises, afin que celles-ci restent concurrentielle sur le marché international. C'est pourquoi la SNCB se défend à juste titre d'être « un gouffre à milliards », et prétend avoir droit à une équitable rétribution de l'Etat compensant en partie les contraintes qui lui sont imposées.

LA CONCURRENCE

En plus de la concurrence des transports routiers, qui usent les routes sans en payer l'entretien total, qui est à la charge de l'ensemble de la collectivité — selon une statistique américaine, un gros camion routier démolit les routes tout autant que 160 000 automobiles — la SNCB doit faire face à une concurrence fluviale importante, en raison du grand nombre de canaux que possède le pays. Ici aussi, les gros frais d'entretien (consolidation des berges, curage des canaux) sont à la charge de la collectivité et non à celle des usagers. On peut en conclure que les chemins de fer ne coûtent pas plus à l'Etat belge que les autres moyens de transports.

Eugène MALÉUS.

* Voir notre numéro du 24 septembre.